



2021

Rapport du
compte administratif

.....

toulouse
métropole

Table des matières

Contexte, bilan et perspectives.....	4
Budget consolidé	5
Budget principal	7
I. La chaîne de l'épargne	7
II. La section de fonctionnement.....	9
A. Les recettes de fonctionnement.....	9
1. Impôts, taxes et compensations fiscales.....	10
2. Les dotations et participations.....	14
3. Les produits des services.....	18
4. Autres produits de gestion courantes	19
5. Reprise de provisions.....	19
B. Les dépenses de fonctionnement.....	20
1. Les reversements de fiscalité	21
2. Les achats de biens et services	23
3. Les charges de personnel	23
4. Les subventions, participations et contributions.....	26
5. Les provisions	27
III. L'investissement et son financement.....	29
A. Les dépenses d'investissement.....	29
1. Les dépenses d'investissement par nature	29
2. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement	30
B. Le financement de l'investissement	34
1. Les ressources propres	34
2. L'emprunt	36
IV. L'endettement.....	37
A. Evolution de l'encours de dette consolidée.....	37
1. Une progression de l'encours sur l'exercice 2021.....	37
2. Un coût moyen de la dette faible.....	38
3. Une dette sécurisée notée Aa2 par Moody's	39
B. Capacité de désendettement : budget principal de Toulouse Métropole	39
C. Extinction de l'encours de dette du budget principal.....	40
D. Encours de dette des principaux partenaires de Toulouse Métropole	41
Budget annexe Assainissement	42
Budget annexe Eau Potable	45
Budget annexe IMT.....	48

Budget annexe Activités Immobilières	50
Budget annexe Lasbordes	53
Budget annexe Oncopôle	55
Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole.....	57
Budget annexe Crématorium.....	59
Budget annexe Pompes Funèbres	61
Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets.....	63

Contexte, bilan et perspectives

L'année 2021 reste impactée par la crise sanitaire de la covid 19, malgré une amélioration des niveaux d'épargne.

Les recettes de fonctionnement demeurent à un niveau inférieur à ce qu'elles auraient pu être en l'absence de crise sanitaire. Les recettes fiscales sont marquées par un recul de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de près de 10 M€ par rapport à l'exercice 2020 du fait de la baisse des chiffres d'affaires des entreprises du territoire toulousain. Les recettes de taxe de séjour demeurent inférieures au tendanciel, du fait de facilités de reversement octroyés aux hébergeurs. Les produits des services demeurent également en retrait, compte tenu d'une réouverture progressive des équipements culturels et de loisirs sur l'exercice.

A l'inverse, les dépenses de fonctionnement baissent avec la fin des dépenses exceptionnelles constatées sur l'exercice 2020 qu'il s'agisse, d'une part, de la fin des principales mesures d'urgences prises pour limiter l'impact de la crise sanitaire, d'autre part, du retour à un montant habituel de provisions après un niveau exceptionnel en 2020, premier exercice de la certification des comptes. Au global, l'épargne nette progresse de 12 M€ entre 2020 et 2021, sans pour autant retrouver les niveaux constatés en 2018 et 2019.

Au cours de l'exercice deux chantiers financiers majeurs ont été conduits : l'harmonisation de la TEOM et l'élaboration du nouveau Pacte financier et fiscal.

Toulouse Métropole a souhaité harmoniser sur son territoire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en adoptant un taux unique à 8,10%, tout en assurant le financement de la compétence « Collecte et valorisation des déchets » à long terme ainsi que la stricte neutralité fiscale pour l'ensemble des contribuables. Afin de converger et de garantir la stabilité du niveau des recettes fiscales métropolitaines, une baisse des taux de foncier bâti communaux a été mis en œuvre associée à une hausse corrélative du taux de foncier bâti métropolitain (passage de 5,96% à 13,20%). Le mécanisme prévoit une majoration des attributions de compensation à hauteur des pertes de fiscalité prévisionnelles pour l'ensemble des communes (au global, 70 M€ reversés). Cela permettait à ces dernières, si elles le souhaitaient, de baisser leur taux de foncier bâti communal afin de **supprimer tout impact sur la pression fiscale globale des contribuables.**

Cette réforme intégrée au nouveau Pacte financier et fiscal de Toulouse Métropole a été accompagnée du lancement des travaux de refonte de la dotation de solidarité communautaire (DSC), en prévoyant notamment un abondement complémentaire de celle-ci par un reversement de la dynamique de base transférée des communes à Toulouse Métropole. La nouvelle architecture de la DSC sera définitivement adoptée au courant de l'exercice 2022.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par l'adoption de la programmation pluriannuelle des investissements métropolitaines (PPIM) pour un volume global de plus de 2 milliards d'euros sur la période 2021-2026 et dont près de 280 M€ ont été réalisés sur l'exercice.

Budget consolidé

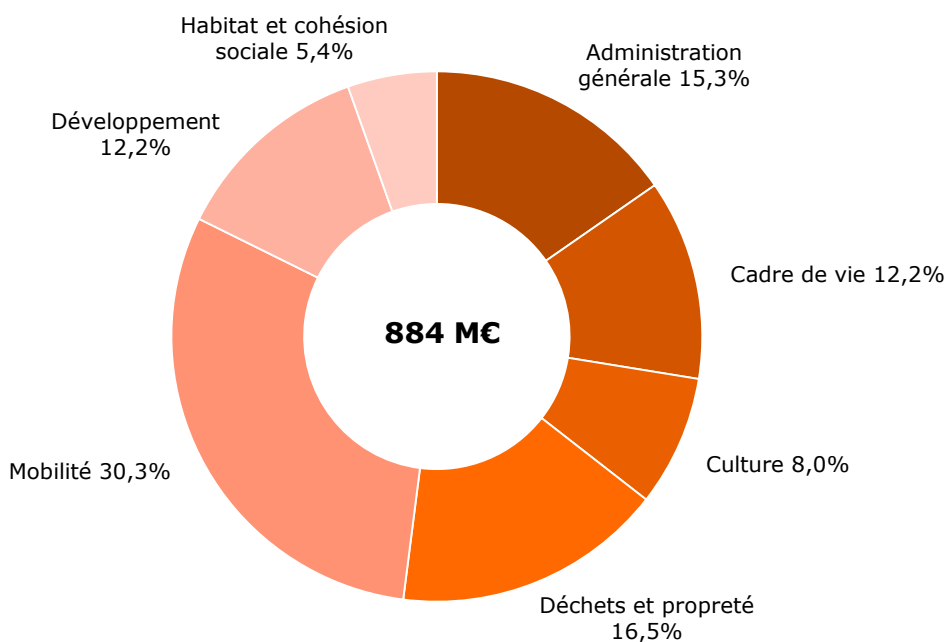
Le budget de la Métropole, se compose d'un budget principal et de 10 budgets annexes.

En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	920,29	792,52	282,71	414,71	1 203,00	1 207,23
Assainissement	30,78	10,75	4,68	24,09	35,46	34,84
Eau	25,89	6,07	16,57	32,07	42,46	38,13
Oncopôle	0,04	0,23	7,20	6,74	7,25	6,97
Activités Immobilières	12,48	9,51	0,80	3,45	13,27	12,95
IMT	4,98	0,55	1,62	4,65	6,59	5,21
Lasbordes	0,23	0,26	0,00	0,00	0,23	0,26
Théâtre et Orchestre	35,41	32,80	0,26	0,85	35,67	33,65
Pompes Funèbres	3,43	3,08	0,00	0,26	3,43	3,34
Crématorium	1,69	0,90	3,00	3,81	4,69	4,71
Déchets	102,71	99,39	0,92	7,54	103,63	106,94
Budget Agrégé	1 137,93	956,07	317,75	498,18	1 455,68	1 454,25
Mouvements réciproques	47,07	47,07	3,17	3,17	50,24	50,24
Budget Consolidé (Réel)	1 090,86	909,00	314,58	495,01	1 405,44	1 404,01

Tous budgets confondus, **les dépenses réelles consolidées** (retraitées des mouvements réciproques entre budgets) **s'élèvent à 1 404 M€ sur l'exercice 2021, dont 884 M€ consacrés aux interventions métropolitaines** (inscriptions hors dépenses financières, provisions et versements aux communes).

Le graphique ci-dessous représente les dépenses consolidées, destinées aux services opérationnels, réparties par secteur d'activité :

Répartition des dépenses de la collectivité par secteur
(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement)



Les politiques publiques portées par Toulouse Métropole se répartissent de la façon suivante :

- **La « Mobilité »** concentre la part la plus importante des dépenses de la collectivité avec 267,8 M€ en 2021, soit plus de 30% du budget consolidé. Ce secteur regroupe les interventions directes sur la voirie mais également les transports et intègre ainsi la participation de la Métropole au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine pour un montant de 102,65 M€ en 2021.
- La part relative à la compétence « **Déchets et Propreté** » représente 16,5 % du budget, soit un montant de 145,7 M€, dont 100,4 M€ pour l'activité « Déchets » et 45,3 M€ pour l'activité « Propreté ».
- Le « **Cadre de Vie** » (12,2% des dépenses consolidées) inclut les compétences « Eau - Assainissement » (54,9 M€ dans le cadre, en particulier, des budgets annexes Eau et Assainissement), « Incendie » (20,8 M€ correspondant principalement à la contribution de la Métropole au SDIS), « Environnement » (10,2 M€), « Cimetières » (12,8 M€ relevant majoritairement des budgets annexes Crématorium et Pompes funèbres ainsi que du fonctionnement des cimetières métropolitains) et « Sports » (9,5 M€).
- Les dépenses consacrées au secteur « **Développement** », 108,3 M€ en 2021 soit 12,2% du total des inscriptions, se rapportent aux activités de « Développement économique et recherche » (40 M€) et à l'« Aménagement urbain » (68,3 M€).
- En 2021, 70,5 M€ (8 % du budget consolidé) ont été alloués au secteur de la « **Culture** » et 48 M€ (5,4 %) à l'« **Habitat et Cohésion sociale** ».
- Enfin 15,3 % des dépenses (135,5 M€) correspondent aux charges de structure de la collectivité.

Budget principal

I. La chaîne de l'épargne

En 2020, l'inscription de provisions dans le cadre de la certification des comptes a pesé pour près de 17M€ sur le niveau d'épargne nette. Retraitée de cet élément, **la progression de l'épargne nette s'élève à 12 M€ entre 2020 et 2021.**

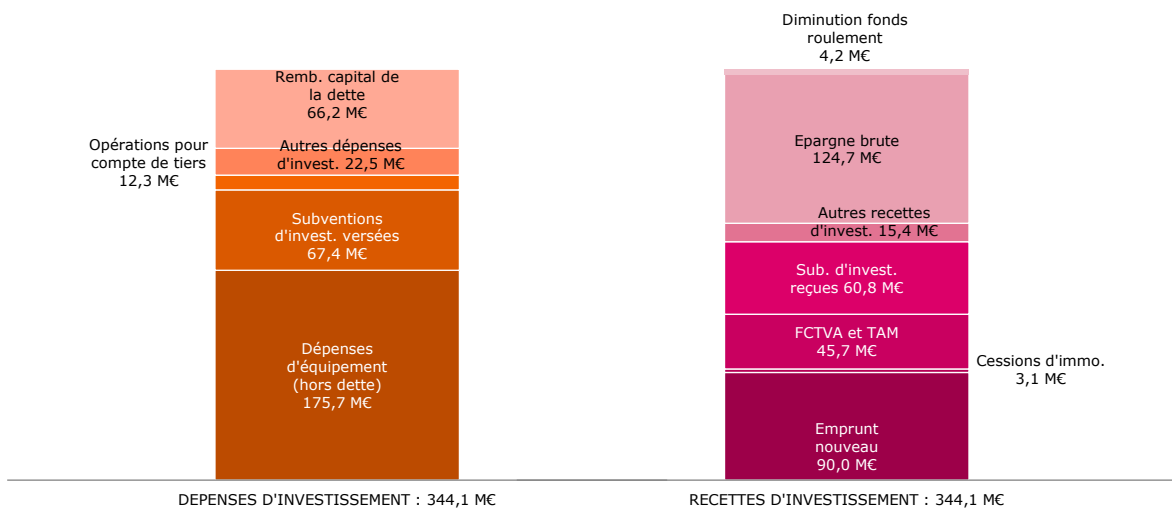
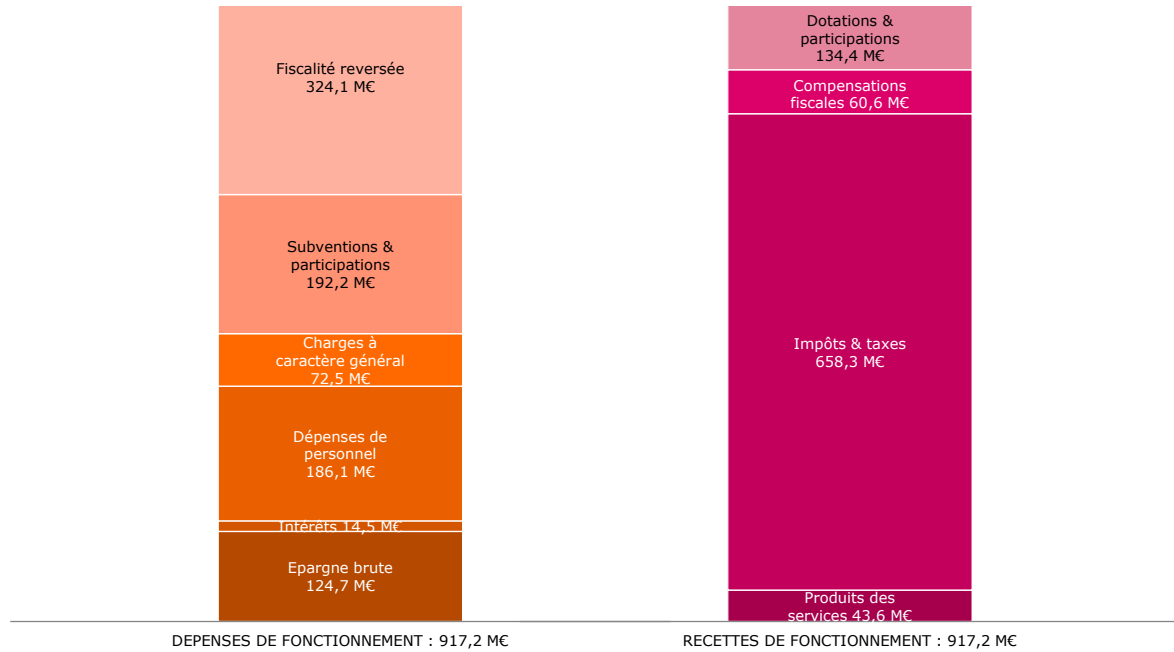
La hausse de plus de 80 M€ des recettes de fonctionnement s'explique principalement par la bascule de foncier bâti opéré dans le cadre du dispositif d'harmonisation fiscale de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette évolution a été compensée par une progression de l'attribution de compensation afin de permettre aux communes de neutraliser pour leurs contribuables les différents mouvements de fiscalité.

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	887,15	902,31	827,58	834,12	916,74	9,9%	82,62
Produits des services	37,52	44,87	48,82	45,14	43,63	-3,3%	-1,51
Impôts et taxes	656,87	667,28	586,46	604,25	658,27	8,9%	54,01
Compensations fiscales	20,85	21,00	24,15	24,98	60,60	142,6%	35,61
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	134,20	136,56	132,70	133,30	134,44	0,9%	1,14
Autres produits de gestion courante	33,52	29,17	32,78	13,16	12,65	-3,9%	-0,51
Reprises sur amortissements et provisions	0,01	2,46	2,21	13,09	6,72	-48,6%	-6,37
Autres recettes de fonctionnement	4,19	0,97	0,45	0,20	0,44	117,6%	0,24
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	782,21	773,33	676,10	727,96	778,05	6,9%	50,09
Achats de biens et services	84,46	87,72	73,71	69,22	72,52	4,8%	3,30
Charges de personnel	211,07	215,44	176,38	180,06	186,07	3,3%	6,01
Reversements aux communes	235,22	240,94	234,30	239,03	316,11	32,2%	77,08
Fonds de péréquation et autres reversements	4,68	5,14	5,53	5,68	7,97	40,2%	2,28
Subventions, participations et contributions	218,08	213,63	183,24	197,25	192,24	-2,5%	-5,01
Autres charges de gestion courante	2,31	2,06	1,02	1,37	1,66	21,7%	0,30
Dotations aux provisions	23,88	2,87	1,82	30,98	1,36	-95,6%	-29,61
Autres charges de fonctionnement	2,50	5,52	0,10	4,37	0,12	-	-4,25
Epargne de gestion	104,94	128,98	151,48	106,16	138,69	30,6%	32,52
Charges financières nettes	13,27	13,59	14,70	15,68	13,99	-10,8%	-1,69
Epargne brute	91,68	115,39	136,78	90,48	124,70	37,8%	34,21
Taux d'épargne brute	10,33%	12,79%	16,53%	10,85%	13,60%	25,4%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	36,40	46,41	53,54	61,40	66,22	7,9%	4,83
Epargne nette	55,27	68,99	83,24	29,09	58,48	101,0%	29,39
Taux d'épargne nette	6,23%	7,65%	10,06%	3,49%	6,38%	82,9%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	345,71	414,91	361,40	247,12	277,83	12,4%	30,72
Recettes réelles d'investissement (hors dette, y.c. cessions)	131,91	159,30	184,35	136,14	125,09	-8,1%	-11,05
Emprunt nouveau	155,99	150,56	118,88	95,01	90,03	-5,2%	-4,98

En 2021, les dépenses d'investissement progressent pour près de 30 M€ du fait du lancement des projets validés dans la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026.

Malgré la hausse des dépenses d'investissement, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement permet de diminuer le recours à l'emprunt de 5 M€ en comparaison de 2020.

Au final, le fonds de roulement de l'exercice 2021 baisse de 4,2 M€.



II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

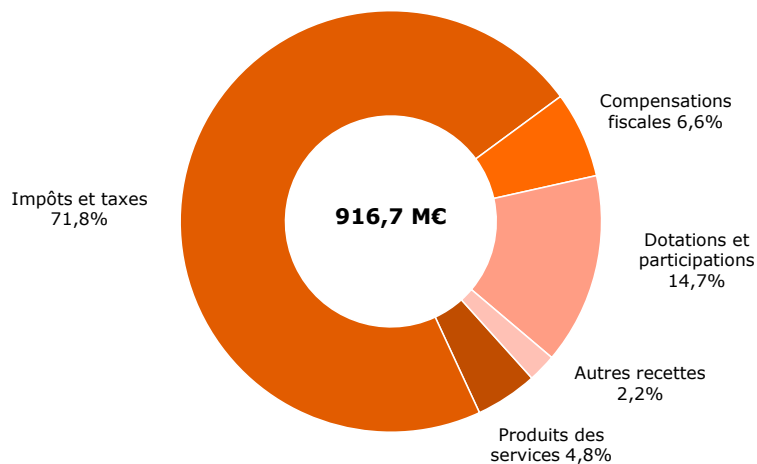
en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	37,52	44,87	48,82	45,14	43,63	-3,3%	-1,51
Impôts et taxes	656,87	667,28	586,46	604,25	658,27	8,9%	54,01
Compensations fiscales	20,85	21,00	24,15	24,98	60,60	142,6%	35,61
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	134,20	136,56	132,70	133,30	134,44	0,9%	1,14
Autres produits de gestion courante	33,52	29,17	32,78	13,16	12,65	-3,9%	-0,51
Reprises sur amortissements et provisions	0,01	2,46	2,21	13,09	6,72	-48,6%	-6,37
Autres recettes de fonctionnement	4,19	0,97	0,45	0,20	0,44	-	0,24
Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	887,15	902,31	827,58	834,12	916,74	9,9%	82,62

La progression de plus de 80 M€ des recettes de fonctionnement s’explique principalement par la bascule de foncier bâti opéré dans le cadre du dispositif d’harmonisation fiscale de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères.

La crise sanitaire et ses impacts économiques ont continué d’impacter les produits de fonctionnement dépendant de l’activité des services.

Enfin, dans le cadre de son engagement dans l’expérimentation de la certification des comptes, Toulouse Métropole a été amenée en 2020 à reprendre des provisions pour près de 13 M€. Ce montant est en baisse en 2021 de plus de 6 M€.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature
(hors produits financiers et cessions)



La fiscalité au sens large comprenant les compensations fiscales représente 78 % des recettes de fonctionnement.

1. Impôts, taxes et compensations fiscales

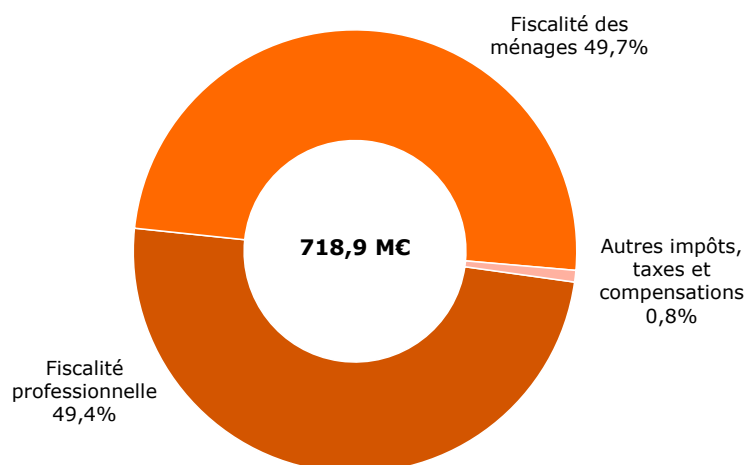
en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité professionnelle	327,78	328,91	343,17	357,80	355,43	-0,7%	-2,38
Fiscalité directe	288,39	289,97	301,27	315,53	277,09	-12,2%	-38,43
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	180,85	183,05	187,05	193,32	161,92	-16,2%	-31,40
Cot. sur valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	90,19	90,53	95,91	106,71	98,98	-7,2%	-7,73
Taxe sur surfaces commerciales (TASCOM)	10,74	8,92	9,65	8,91	9,52	6,8%	0,60
Imp. forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	2,84	3,06	3,22	3,37	3,87	14,8%	0,50
Rôles complémentaires et supplémentaires pro.	3,77	4,41	5,44	3,22	2,81	-12,8%	-0,41
Fiscalité reversée et compensations	39,39	38,93	41,90	42,28	78,33	85,3%	36,06
Fonds Nat. de Garantie Indiv. des Ressources	24,64	24,61	24,63	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation réforme de la TP (DCRTP)	14,60	14,31	13,92	13,72	13,72	0,0%	0,00
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,14	0,01	3,35	3,93	39,99	917,7%	36,06
Fiscalité des ménages	245,06	251,03	261,10	267,63	357,35	33,5%	89,73
Fiscalité directe	238,96	244,35	254,22	260,29	167,65	-35,6%	-92,64
Taxe d'Habitation (TH)	167,94	171,24	178,27	183,14	8,66	-95,3%	-174,48
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	68,31	70,21	72,40	74,06	155,93	110,5%	81,87
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) et taxe additionnelle	1,23	1,27	1,28	1,29	1,30	0,9%	0,01
Rôles complémentaires et supplémentaires ménages	1,48	1,63	2,27	1,80	1,76	-2,1%	-0,04
Fiscalité reversée et compensations	6,10	6,68	6,88	7,34	5,09	-30,6%	-2,24
Compensation des exonérations de TF	0,25	0,50	0,28	0,30	5,09	1607,8%	4,80
Compensation des exonérations de TH	5,84	6,17	6,60	7,04	0,00	-100,0%	-7,04
Fraction compensatoire de TFPB et TH (TVA)	0,00	0,00	0,00	0,00	184,61	-	184,61
Autres impôts, taxes et compensations	104,86	108,33	6,33	3,80	6,08	60,0%	2,28
Taxe de séjour et taxe additionnelle	4,78	5,27	5,97	3,59	4,13	15,0%	0,54
Prélèvement sur les produits des jeux	0,25	0,24	0,29	0,14	0,14	1,5%	0,00
Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères	99,74	102,72	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Divers impôts, taxes et compensations	0,09	0,10	0,07	0,07	1,81	2381,6%	1,74
Impôts, taxes et compensations fiscales	677,71	688,28	610,61	629,24	718,86	14,2%	89,63

Les recettes fiscales constituent la majeure partie des ressources de fonctionnement de la Métropole.

Ces ressources fiscales proviennent de la fiscalité professionnelle (Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises majoritairement), de la fiscalité ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti).

L'exercice 2021 est marqué par des mouvements de produit de fiscalité en raison de la réforme de la taxe d'habitation et du dispositif de transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole consécutivement à l'harmonisation des taux de TEOM.

Répartition des impôts, taxes et compensations fiscales

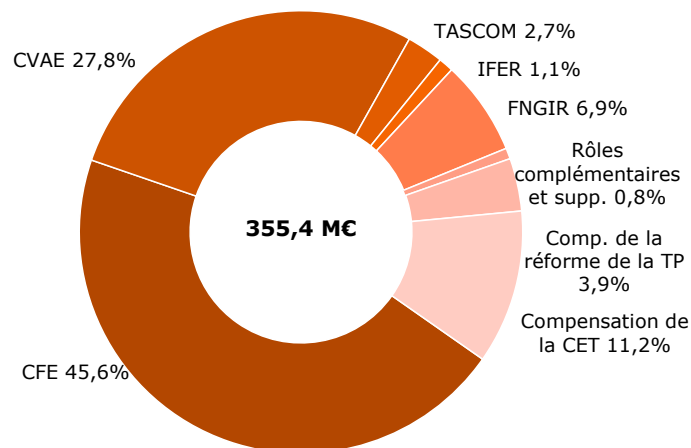


a. La fiscalité professionnelle

La fiscalité professionnelle représente 49,4 % du total des ressources fiscales. Cette part, en recul, est marquée par l'adoption de mécanismes nationaux visant à réduire le poids des impôts de production en diminuant la valeur locative des établissements industriels de 50 %, mais aussi à l'adoption d'une délibération venant réduire de 15% la valeur locative de certains locaux professionnels dans le cadre de la politique métropolitaine de soutien au commerce de proximité.

La fiscalité professionnelle regroupe les produits ci-dessous :

Répartition de la fiscalité professionnelle



i. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 161,9 M€

Malgré les modifications opérées au cours de l'année 2021, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) reste la première ressource fiscale de la Métropole avec un produit de 161,92 M€. Son produit est en baisse en raison de la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels (compensée intégralement par un prélèvement sur recettes de l'Etat). La réforme masque le dynamisme des bases d'imposition entre 2020 et 2021. L'attractivité du territoire reste forte puisqu'on recense 75 950 entreprises en 2021 (avec ou sans base minimum) alors qu'on en comptait 68 734 en 2020.

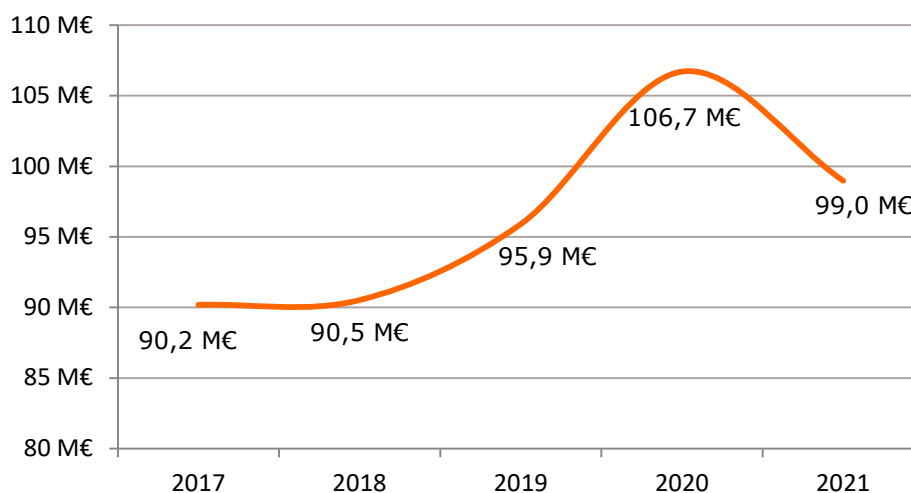
ii. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 99 M€

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE) s'élève à près de 99 M€ en 2021. La Métropole n'exerce pas de pouvoir de taux sur cet impôt dont l'assiette est particulièrement exposée à la conjoncture économique. Les recettes perçues en 2021 correspondent à ce que les entreprises ont payé en 2020, année de la crise sanitaire. En effet, le mécanisme de la CVAE est le suivant : lorsque la CVAE de l'année précédente est supérieure à 3000 €, les entreprises acquittent la cotisation de l'année en versant deux acomptes (au 15 juin et au 15 septembre), sur la base de la dernière valeur ajoutée connue représentant théoriquement à chaque fois 50% de la CVAE due l'année précédente. La régularisation intervient au mois de mai suivant et correspond au

différentiel entre la CVAE due et les acomptes payés. En conséquence, en 2021, Toulouse Métropole a perçu des acomptes représentant la totalité de la valeur ajoutée de 2019 et les régularisations correspondant au différentiel entre 2019 et 2020.

Ce qui explique la diminution du produit pour cette année (106,71 M€ en 2020 pour rappel). La baisse de produits devrait se poursuivre en 2022 et l'évolution du produit, à partir de 2023, sera extrêmement sensible à la reprise économique métropolitaine.

Evolution de la CVAE



iii. *Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,9 M€*

Les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux concernent les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Le produit s'élève pour 2021 à 3,87 M€ contre 3,37 M€ l'année précédente.

iv. *La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 9,5 M€*

Un commerce qui exploite une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, est soumis à la taxe sur les surfaces commerciales. Le montant de la taxe brute est déterminé par application à la surface totale de vente au détail de l'établissement d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité.

Le produit de TASCOM s'élève à 9,52 M€, en progression par rapport à 2020 (8,91M€).

v. *La Taxe de Séjour Intercommunale (TSI) : 4,1 M€*

La taxe de séjour intercommunale, s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux qui n'est pas domiciliée dans la commune. Après une année de diminution, liée à la baisse brutale de fréquentation en raison des confinements et à l'exonération de la taxe sur la période du 6 juillet au 31 décembre 2020 pour soutenir les hébergeurs, la TSI croît en 2021 avec le retour de l'activité touristique. Celle-ci s'élève à 4,13 M€ contre 3,59 M€ en 2020.

Par ailleurs, dans le cadre des mesures de soutien de Toulouse Métropole au secteur du tourisme, un étalement du reversement de la taxe de séjour a été mis en place à partir de 2021. Habituellement, la taxe de séjour collectée par les hébergeurs est reversée à Toulouse Métropole par trimestre, le mois suivant chaque trimestre. De façon dérogatoire, la périodicité de reversement pour les années 2021 et 2022 a été décalée à 2022 et 2023.

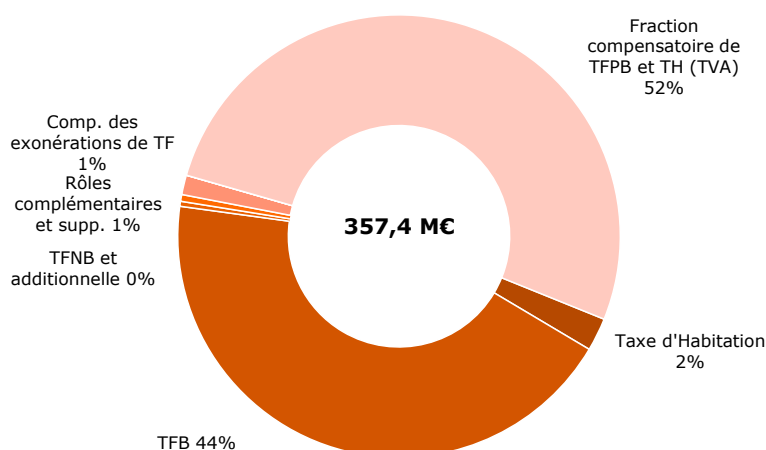
Ainsi, le retour à un produit annuel conforme à l'activité récurrente (environ 6 M€) de Toulouse Métropole est attendu à compter de 2024.

b. La fiscalité « ménages »

La fiscalité « ménages » correspond aux produits générés au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, du foncier bâti et non bâti et de la taxe additionnelle au foncier non bâti.

Le produit global pour 2021 est de 357,35 M€. Cette fiscalité représente 49,7 % des ressources fiscales. La taxe foncière sur les propriétés bâties représente quant à elle 43,6 % du total de la fiscalité ménages. Une forte évolution de son produit est constatée, conséquence de l'ajustement de son taux consécutivement au dispositif d'harmonisation de la TEOM, et la modification du panier fiscal revenant à Toulouse Métropole intégrant notamment une baisse des valeurs locatives des locaux industriels (impacte des bases) Cette réforme a eu pour effet de réduire pour moitié les bases servant au calcul de la taxe due par ces établissements. L'Etat a compensé via le versement d'une allocation compensatrice cette perte de produit fiscal.

Répartition de la fiscalité des ménages



i. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 155,9 M€

La TFPB concerne les propriétaires de constructions fixées au sol et présentant le caractère de véritable bâtiments. Dans le cadre du transfert de fiscalité des communes

vers Toulouse Métropole en lien avec les travaux réalisés sur l'harmonisation des taux de TEOM, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été revu à la hausse, passant de 5,96 % à 13,20 %. Cette augmentation a eu pour conséquence d'entraîner une augmentation du produit pour la Métropole, passant de 74,06 M€ en 2020 à 155,93 M€ en 2021. Afin de neutraliser cet effet pour le contribuable, Toulouse Métropole a majoré les attributions de compensation à hauteur des pertes de fiscalité prévisionnelles pour l'ensemble des communes. Ces dernières étaient alors en capacité, si elles le souhaitaient, de baisser leur taux de foncier bâti communal afin de supprimer tout impact sur la pression fiscale globale des contribuables.

ii. *La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 8,7 M€*

La taxe d'habitation sur les résidences principales fait l'objet d'une suppression progressive, laissant uniquement subsister la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le produit global de taxe d'habitation est donc en nette diminution. Toutefois, une compensation est intervenue pour Toulouse Métropole, par le transfert d'une part de produit national de TVA. Ainsi, un produit fiscal national sur lequel Toulouse Métropole n'a pas de pouvoir de taux se substitue à une imposition locale.

iii. *La Fraction compensatoire de taxe d'habitation et taxe foncière - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : 184,6 M€*

En compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, une fraction du produit national de TVA est octroyée à Toulouse Métropole. Celle-ci couvre les ressources perdues et progresse chaque année du dynamisme du produit national.

2. Les dotations et participations

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation Globale de Fonctionnement	107,35	105,91	105,19	105,09	105,20	0,1%	0,11
DGF - Dotation d'intercommunalité	12,20	12,75	14,17	15,73	17,60	11,9%	1,87
DGF - Dotation de compensation	95,15	93,16	91,02	89,36	87,60	-2,0%	-1,76
FCTVA	0,17	0,76	0,32	0,50	0,32	-34,7%	-0,17
Participations	26,69	29,90	27,19	27,71	28,92	4,4%	1,21
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	134,20	136,56	132,70	133,30	134,44	0,9%	1,14

c. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'Etat aux communes et EPCI à fiscalité propre. Elle comprend une dotation d'intercommunalité, à vocation péréquatrice et une dotation de compensation. Au global, la DGF est en légère augmentation en comparaison avec 2020, passant de 105,09 M€ à 105,19 M€

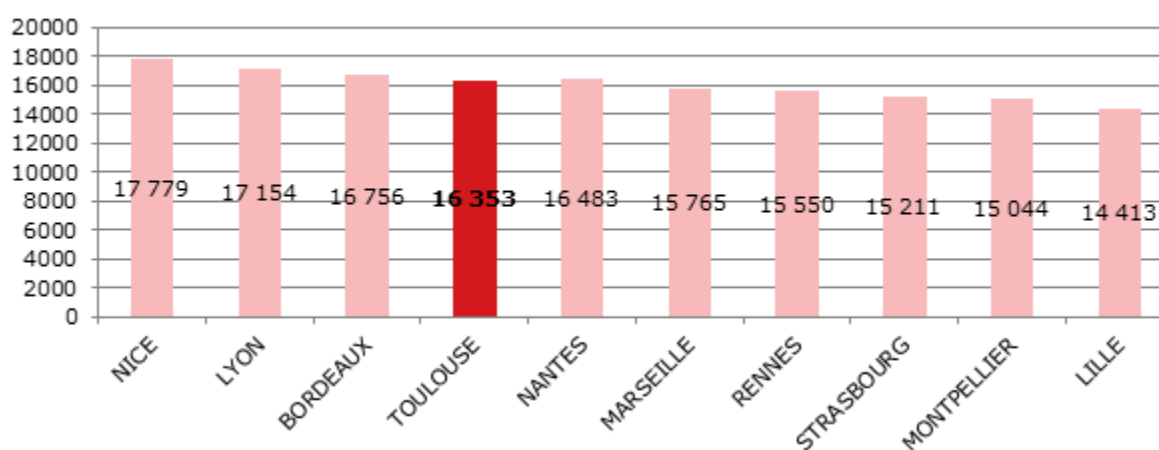
i. *La dotation d'intercommunalité, l'actualisation des critères*La population

Le premier critère utilisé pour le calcul de la dotation d'intercommunalité est la population dite DGF. Il s'agit de la somme des populations DGF des communes membres (y compris les résidences secondaires et les places de caravanes). Toulouse Métropole voit sa population DGF croître passant de 793 002 habitants en 2020 à 806 447 pour 2021. Toulouse Métropole apparaît en 3^{ème} position concernant cette évolution entre 2018 et 2021 parmi les plus grandes métropoles.

EPCI	2018	2021	Evolution 2018-2021 (%)
Montpellier	472 697	497 067	5,16%
Nantes	654 300	678 930	3,76%
Toulouse	777 535	806 447	3,72%
Bordeaux	795 385	823 759	3,57%
Strasbourg	500 013	514 452	2,89%
Lille	1 159 724	1 192 928	2,86%
Rennes	454 802	467 060	2,70%
Lyon	1 405 326	1 426 959	1,54%
Marseille	1 930 233	1 951 500	1,10%
Nice	604 486	607 731	0,54%

Le revenu par habitant

Pour le calcul du revenu par habitant, le critère retenu est celui de la population INSEE des communes membres (et non la population dite DGF). Il s'élève à 16 352 € en 2021, soit une progression de 3,5% par rapport à 2020 (15 794€).

Revenu par habitant par Métropoles

En comparaison avec les dix plus grandes métropoles (hors Paris), Toulouse se situe au-dessus de la moyenne, en quatrième position.

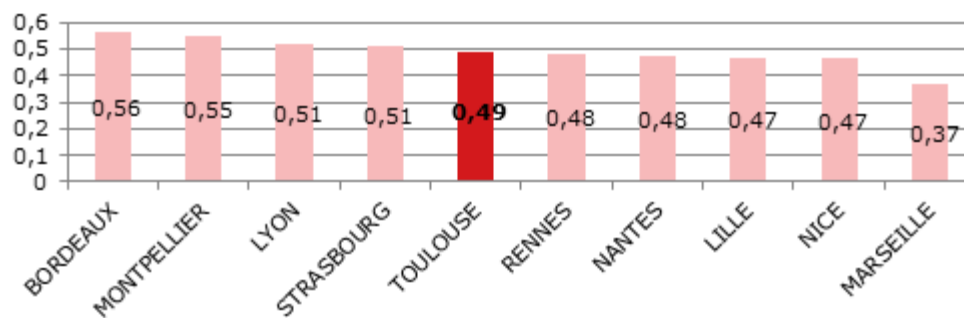
Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) constitue le 3^{ème} critère essentiel. Il a pour l'objet de mesurer l'intégration d'un EPCI en établissant le rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Plus les transferts de compétences entre communes et EPCI sont importants plus le CIF sera élevé.

En comparaison avec dix autres EPCI, la CIF de Toulouse Métropole évolue fortement attestant de l'intégration croissante de la Métropole.

EPCI	2018	2021	Evolution 2018-2021 (%)
Strasbourg	0,341163	0,508596	49,08%
Lille	0,332352	0,466610	40,40%
Toulouse	0,434099	0,488193	12,46%
Nice	0,425719	0,465046	9,24%
Marseille	0,340160	0,369551	8,64%
Bordeaux	0,536875	0,564802	5,20%
Montpellier	0,528047	0,547259	3,64%
Lyon	0,520297	0,515969	-0,83%
Rennes	0,488906	0,483562	-1,09%
Nantes	0,483527	0,475941	-1,57%

CIF par Métropoles

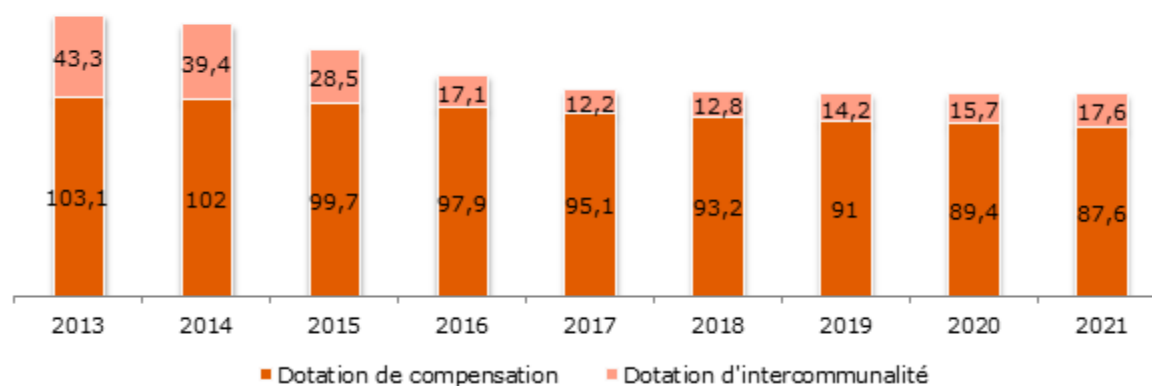


La dotation d'intercommunalité a connu une baisse de 70% entre 2014 et 2017. Cette diminution était liée au programme de stabilité mis en place en 2014 prévoyant une contribution des collectivités à la réduction du déficit public par la diminution des concours financiers de l'Etat. Depuis 2019, on observe une progression de cette composante, celle-ci passe de 15,73 M€ en 2020 à 17,60 M€ en 2021, soit une augmentation de 11,89 %.

ii. La dotation de compensation

L'autre composante de la DGF, la dotation de compensation est quant à elle en diminution, le produit passant de 89,4 M€ à 87,6M€, soit une diminution de 1,98%. La dotation de compensation est en constante baisse depuis 2014 ; écartée chaque année, elle constitue la variable d'ajustement de l'enveloppe de DGF.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (M€)



d. Le FCTVA et les participations

Le versement du FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement s'élève à 0,33 M€ soit une baisse de 0,17 M€ par rapport au niveau constaté en 2020.

La principale participation correspond au versement de la dotation compensatrice du département de la Haute-Garonne suite au transfert de compétence de 2016 pour un montant défini de 18,8 M€.

L'Etat a participé à l'achat de masque à destination de la population dans le cadre du premier confinement pour 0,75 M€.

Toulouse Métropole a été lauréat d'appels à projets européens ou nationaux, ce qui lui a permis de percevoir un peu plus de 3,77 M€ dont notamment :

- ECO-MODE : 2,16 M€ dont 1,6 M€ au titre des actions prévues par les partenaires,
- Plan pauvreté : 1 M€,
- LIFEWASTER2BUILD : 0,61 M€ dont 0,35 M€ au titre des actions prévues par les partenaires.

La variation à la baisse de 0,7 M€ au titre de ces participations entre 2020 et 2021 s'explique par la fin du projet COMMUTE.

Sous cet item, sont comptabilisées également les participations perçues au titre des actions en faveur de l'Habitat dont le fond de solidarité logement (0,90 M€ dont 0,40 M€ au titre des années antérieures à 2021), la participation de l'ANRU dans le cadre du Nouveau programme de Rénovation Urbaine (0,76 M€ correspondant aux 1^{ers} et 2^{ème} acomptes des conventions signées), « Logement d'abord » (0,05 M€) et le FSE perçu dans le cadre du Plan local d'insertion (0,63 M€ dont 0,58 M€ au titre du solde de la convention 2015-2017).

En matière de ressources humaines, la contribution de l'Etat en faveur de la politique de recrutement des apprentis s'élève à 0,29 M€ pour les contrats signés entre le 1^{er} juillet

2020 et le 31 décembre 2021. Le remboursement de dépenses réalisées pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique par le FIPH est de 0,33 M€ (en 2020, le montant perçu intégrait le solde de la convention précédente à hauteur de 0,58 M€).

Cet item comprend aussi les participations perçues pour l'optimisation de la gestion de la station d'épuration d'Al Tireh à Ramallah dans le cadre de la loi Oudin (0,43 M€).

3. Les produits des services

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances d'utilisation du domaine	2,22	4,71	7,55	6,12	6,30	3,0%	0,18
Redevance d'occupation du domaine public	1,58	1,67	1,75	1,99	2,67	33,7%	0,67
Red. stationnement et forfait post-stationnement	0,03	2,45	5,06	3,20	2,72	-15,0%	-0,48
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,61	0,58	0,75	0,93	0,92	-0,9%	-0,01
Redevances et droits des services	4,67	4,75	2,46	0,79	1,16	47,1%	0,37
Mise à disposition de personnel	11,98	12,26	12,27	10,30	9,69	-5,9%	-0,60
Remboursement de frais	9,08	12,45	19,22	21,16	20,75	-1,9%	-0,41
Autres produits des services	9,57	10,70	7,32	6,77	5,72	-15,5%	-1,05
Produits des services	37,52	44,87	48,82	45,14	43,63	-3,3%	-1,51

Les produits des services affichent une baisse de 1,51 M€, notamment parce qu'en 2021 figurait la recette de près de 1 M€ correspondant au remboursement exceptionnel par les communes membres en 2020 de l'acquisition des masques non conventionnels distribués à la population.

Après une montée en charge depuis sa mise en œuvre, **le forfait post-stationnement est en diminution de 0,5 M€**, en application des nouvelles modalités adoptées par délibération pour le reversement pour la couverture des coûts. Hors reversement, le FPS augmente de 0,4 M€ entre 2020 et 2021. Il reste cependant inférieur de plus de 1 M€ au niveau constaté en 2019.

Avec la réouverture progressive des équipements culturels et de loisirs, **les recettes des services publics tarifés sont en légère progression (+ 0,4 M€)**. Cependant, elles ne retrouvent pas encore leur niveau d'avant crise (-1,3 M€ par rapport à 2019).

L'évolution de 0,6 M€ des redevances d'occupation du domaine public s'explique principalement par la perception de redevances nouvelles liées à une convention passée pour les dispositifs publicitaires et les redevances de centrales photovoltaïques notamment au MEET et au MINT.

Les mises à disposition de personnel et de remboursement de frais affichent une légère diminution et s'élèvent à 30,45 M€. Cela concerne notamment :

- les refacturations à la Mairie de Toulouse qui constituent les principales recettes de refacturation notamment au titre de prestations informatiques (5,4 M€) et de masse salariale (3,7 M€),
- 5,04 M€ pour des remboursements de personnel entre les budgets annexes dont 4,7 M€ pour le budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets, 0,26 M€ pour le budget annexe Activité Immobilière et 0,08 M€ pour le budget Crématorium ;
- les remboursements des prestations au budget principal du budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets à hauteur de 9,89 M€, du budget annexe

Orchestre National et Théâtre du Capitole pour un montant de 0,03 M€, des budgets annexes Eau et Assainissement pour 1,5 M€, du budget annexe Pompes Funèbres à hauteur de 0,05 M€.

4. Autres produits de gestion courantes

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Revenus des immeubles	1,11	1,05	1,71	0,54	1,06	98,5%	0,53
Redevances des fermiers et concessionnaires	26,04	25,81	25,55	9,73	8,33	-14,4%	-1,40
Autres produits	6,38	2,32	5,52	2,90	3,26	12,3%	0,36
Autres produits de gestion courante	33,52	29,17	32,78	13,16	12,65	-3,9%	-0,51

Les autres produits de gestion courante sont en baisse de 3,9 % par rapport à 2020 du fait de la variation à la baisse de 14,4 % des redevances des fermiers et concessionnaires compensée par le retour à un niveau d'avant crise des autres produits.

La variation à la baisse de 14,4 % **des redevances des fermiers et concessionnaires** s'explique notamment par l'encaissement en 2020 du solde du contrat de concession Eau et Assainissement de la Mairie de Toulouse pour un montant de 2,06 M€ compensée partiellement par une hausse des recettes des parkings de stationnement.

Les revenus des immeubles affichent une hausse de 98,5% et représentent un volume de 1,06 M€ identique à 2018. L'évolution de ce poste par rapport à 2020 s'explique notamment, dans le contexte de la crise sanitaire, par une modulation sur les recettes relatives à la mise à disposition du Stadium et à une exonération partielle de 4 mois contre 8 en 2020 du loyer du Centre Dramatique National Occitanie.

5. Reprise de provisions

L'exercice 2021 est marqué par la reprise de provisions pour un montant de 6,7 M€ contre 13,09 M€ en 2020 soit une baisse de 48,6%.

Ce montant fait suite aux écritures décomposées comme suit :

- Domaine personnel : 1,49 M€ (1,45M€ au titre du compte épargne temps et 0,043 M€ au titre des affaires jugées),
- Domaine droit de la commande publique et aides économiques : 3,98 M€ suite à la médiation avec la société INDIGO INFRA France concessionnaire du parking du Capitole,
- Domaine urbanisme et aménagement : 0,7 M€ au titre de jugements défavorables condamnant Toulouse Métropole à annuler deux titres de perception de taxe d'aménagement majorée pour un montant de 592 k€,
- Reprise sur provisions suite à l'analyse des restes à recouvrer au 31/12/2021 : 0,51 M€.

B. Les dépenses de fonctionnement

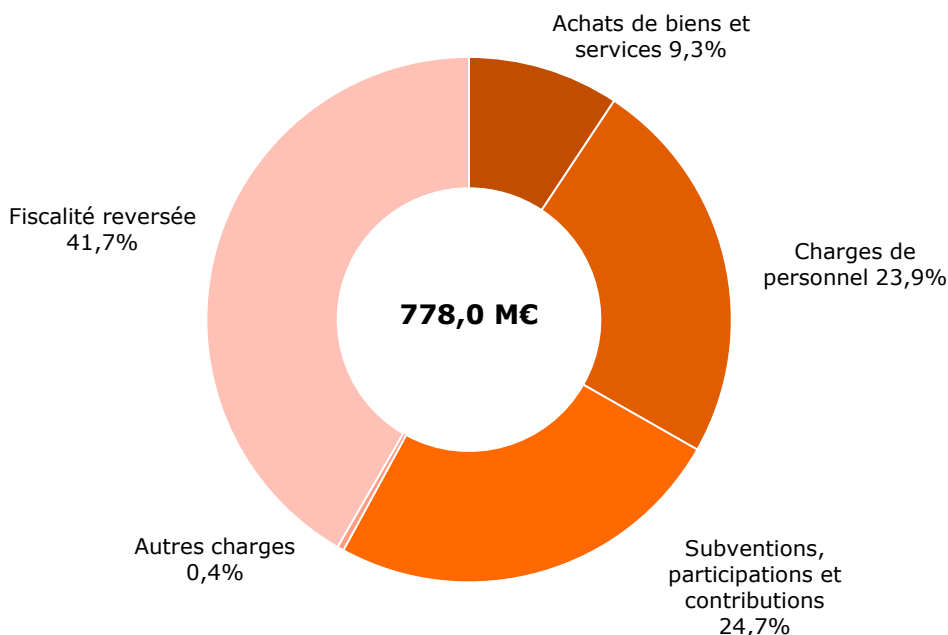
en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'intervention	542,30	527,24	436,27	483,24	453,97	-6,1%	-29,27
Achats de biens et services	84,46	87,72	73,71	69,22	72,52	4,8%	3,30
Charges de personnel	211,07	215,44	176,38	180,06	186,07	3,3%	6,01
Subventions, participations et contributions	218,08	213,63	183,24	197,25	192,24	-2,5%	-5,01
Dotations aux provisions	23,88	2,87	1,82	30,98	1,36	-95,6%	-29,61
Autres charges de fonctionnement	4,81	7,59	1,13	5,74	1,78	-69,0%	-3,96
Fiscalité reversée	239,91	246,09	239,83	244,72	324,08	32,4%	79,36
Reversements aux communes	235,22	240,94	234,30	239,03	316,11	32,2%	77,08
Fonds de péréquation et autres reversements	4,68	5,14	5,53	5,68	7,97	40,2%	2,28
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	782,21	773,33	676,10	727,96	778,05	6,9%	50,09

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

Ce dernier poste, en hausse de 79,4 M€, explique la progression de 6,9% des dépenses réelles de fonctionnement. En effet, Toulouse Métropole a décidé, en 2021, de majorer l'Attribution de Compensation afin de permettre aux communes de neutraliser pour les contribuables l'harmonisation des taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La diminution des dépenses d'intervention s'explique par la fin de dépenses exceptionnelles de l'exercice 2020 qu'il s'agisse, d'une part, de la fin des principales mesures d'urgences prises pour limiter l'impact de la crise sanitaire (plan de relance pour l'emploi, les aides versées aux entreprises et le plan de lutte contre la précarité et les exclusions), d'autre part, du retour à la tendance des provisions après un niveau exceptionnel en 2020 (-30 M€)

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature
(hors frais financiers)



1. Les reversements de fiscalité

a. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts. Chaque nouveau transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres entraîne donc un ajustement de cette attribution.

Plusieurs dossiers ont été présentés lors des deux Commissions Locales d'Évaluation des Transferts de Charges, qui se sont tenues en 2021.

L'AC est impactée en premier lieu par le mécanisme d'harmonisation de la TEOM qui vient majorer son montant de 69,64 M€. Ce reversement permet aux communes d'assurer une neutralité pour les contribuables au regard de la croissance du taux métropolitain, via la baisse des taux communaux.

En outre, un transfert de charges a eu lieu entre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole concernant la Grande Braderie désormais organisée par Toulouse Métropole en application de la remarque du Préfet qui estime que cet événement organisé par la Mairie de Toulouse doit être considéré comme relevant de la politique « développement économique » de la Métropole au sens défini par la loi NoTRe de 2015.

Par ailleurs, une correction a été apportée à l'enveloppe locale de voirie de la commune de Gagnac-sur Garonne.

Enfin, la retenue au titre des services communs a été actualisée et la méthodologie de calcul revue afin de modérer les impacts des régularisations par rapport aux provisions.

Le calcul du montant des services communs de l'année n comprend désormais :

- l'établissement de la provision pour l'exercice n, basée sur l'exécution réelle du 01/01/N au 30/09/N et sur une provision du 01/10 au 31/12
- la régularisation de l'exécution du 01/10 au 31/12 s'effectue en N+1

La retenue au titre des services communs s'élève à 32,82 M€. Ce montant est en recul sur l'année 2021 mais à titre exceptionnel. En effet, il intègre une régularisation (-3,12 M€) du montant 2020 de la masse salariale prise en charge par la Mairie de Toulouse, au titre des services communs de la Direction de l'Immobilier dont l'indicateur était surestimé.

Compte tenu de tous ces éléments, l'attribution de compensation pour 2021 s'élève à 292,11 M€.

b. La dotation de solidarité communautaire

L'année 2021 a été marquée par l'adoption d'un pacte financier et fiscal qui a permis une progression de 1,5 M€ de la dotation de solidarité communautaire. Cet abondement permet d'amener la dotation de solidarité communautaire à 24 M€.

Les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire ont été ajustées en 2021 notamment sur la part rattrapage afin de limiter les effets de seuil. Ainsi les trois enveloppes sont réparties de la façon suivante :

- **le tronc commun qui représente 70 % de la DSC avec 16,9 M€**
Les critères de répartition de cette première enveloppe sont la population INSEE de l'année en cours et les indices de péréquation de l'année précédente, à savoir :
 - o le potentiel fiscal 4 taxes par habitant (pour 75 % de l'indicateur de péréquation) ;
 - o le revenu par habitant (pour 25 % de l'indicateur de péréquation) ;
 - o l'effort fiscal qui vient pondérer cet indicateur.

Toutes les communes bénéficient de cette première part.

- **la dotation de rattrapage qui représente 14 % de la DSC avec 3,51 M€**
Cette part bénéficie aux communes connaissant une insuffisance de ressources (ramenée à l'habitant) sous réserve d'avoir un effort fiscal comparable à la strate. Cette part prend en compte la strate de population de la commune afin de déterminer son éligibilité d'une part et le montant qui lui est attribué d'autre part. Le passage d'une strate à l'autre entraîne des évolutions importantes du montant individuel de cette part et compte tenu du contexte d'incertitude sur l'évolution des indicateurs liés à la suppression de la taxe d'habitation. Pour cette raison, il a été décidé de faire varier la part rattrapage en 2021 de façon uniforme et dans les mêmes proportions que le volume attribué en 2020. Un travail de refonte de la part rattrapage interviendra en 2022 afin de prendre en compte les incidences de la réforme fiscale et de limiter au maximum les effets de seuil induits par ces modalités de calcul.
- **la garantie DGF qui représente 16 % de la DSC avec 3,55 M€**
Cette part est attribuée aux seules communes qui bénéficient de la dotation de rattrapage. Introduite en 2013, cette nouvelle part avait pour objectif d'éviter que des communes souffrant d'une insuffisance forte de leurs moyens au regard des communes de même taille soient pénalisées par la réforme des critères de répartition de la DGF.
- **la garantie qui représente 0,03% de la DSC avec 6,46 K€**
La part dite de garantie a été instaurée pour faire en sorte que le montant alloué en année N ne puisse être inférieur à celui de l'année N-1.

c. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est un dispositif de péréquation horizontale qui consiste à prélever des ressources à certaines communes et intercommunalités aux bénéfices de communes et intercommunalités moins favorisées. Au regard de son potentiel financier agrégé, l'ensemble intercommunal (EPCI et communes membres) Toulouse Métropole est contributeur au FPIC.

Cette contribution s'élève en 2021 à 10,35 M€. Elle est répartie entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscale. Ainsi, Toulouse Métropole contribue à hauteur de 5,05 M€ et ses communes membres 5,3 M€. La ventilation du prélèvement entre les communes membres se fait en fonction des potentiels financiers par habitant et des population des communes.

Il est possible pour les communes et EPCI de moduler cette répartition dite de droit commun mais cette option n'a pas été utilisée par Toulouse Métropole jusqu'à présent.

2. Les achats de biens et services – charges à caractère général

Les achats de biens et services pèsent pour 9,3 % des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à 75,5 M€.

Le paiement de la taxe foncière du MEET pèse pour 1,1 M€ dans la progression affichée de 3,3 M€. La reste de la hausse se retrouve sur les natures comptables d'activité (fournitures de matériels, réalisation de travaux d'entretien et de maintenance, carburants...) conséquence de la reprise de l'activité des services entre 2020 et 2021.

3. Les charges de personnel

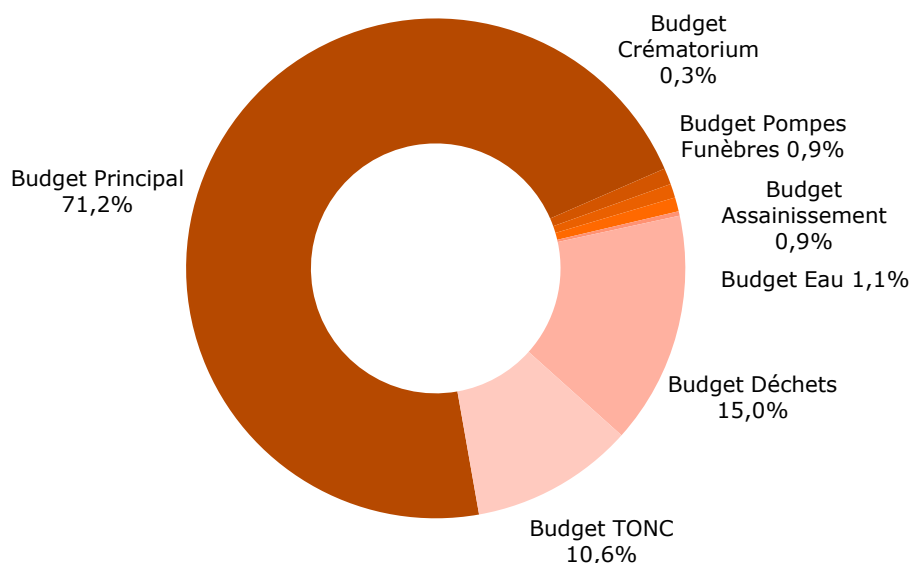
a. Données consolidées : budget principal et budgets annexes

i. Evolution des effectifs

Pour 2021, l'effectif moyen annuel payé se situe (tous budgets confondus) à 5 258 agents (permanents et non permanents, hors horaires et vacataires), soit une augmentation de l'ordre + 0,7 % par rapport à 2020.

Le budget principal représente 74,1% de l'effectif global tous budgets confondus.

Répartition masse salariale 2021 par budget



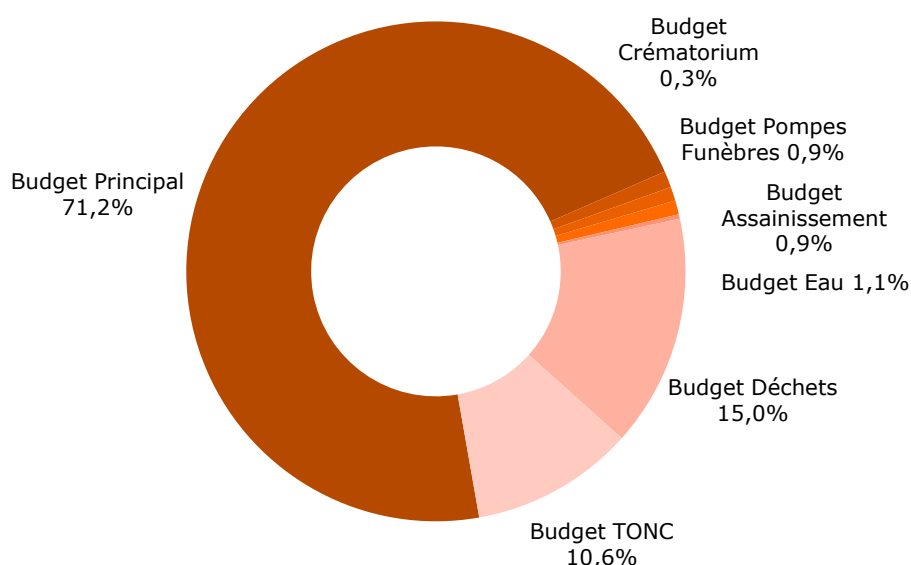
Les effectifs, sur emplois permanents au 31/12 s'élèvent à 4 908 Equivalent Temps Plein (ETP) titulaires et non titulaires pour un total de 5 246 postes.

ii. *Evolution de la masse salariale*

En 2021, les charges de personnel se sont élevées à 247 991 198 € soit une hausse de +2,7 % par rapport à 2020 (tous budgets retraités des charges de mutualisation et mouvements réciproques).

Elle porte essentiellement sur le budget principal de la Métropole et correspond principalement à l'évolution des effectifs, à l'accroissement dû au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et à la réforme « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (dite « PPCR »). Cela se justifie également par une augmentation du nombre d'effectifs (création de poste, internalisation de prestation et transferts d'agents).

Répartition masse salariale 2021 par budget



a. Charges de mutualisation consolidées

Charges des services communs :

La refacturation du coût des services communs (services portés par Toulouse Métropole mais travaillant également pour la Ville) s'établit à 32,82 M€ pour l'année 2021. Ce montant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse.

Charges des services mutualisés :

Au titre du schéma de mutualisation, la Mairie de Toulouse a remboursé à Toulouse Métropole pour l'année 2021 un montant de refacturation net de 3 686 330€ (montant brut 8 452 355 €).

Dans le sens inverse, le montant des charges de personnel liées aux services mis à disposition par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole s'élève pour l'année 2021 à 9 092 202 €, soit un montant de refacturation net de 4 326 176 € (après traitement des flux croisés et hors budgets annexes) à majorer d'une régularisation au titre de l'année 2020 facturée pour un montant de 734 972€.

Le solde s'élève ainsi à -1,37 M€ en faveur de la Mairie de Toulouse.

Afin de déterminer la charge globale de personnel affectée aux actions métropolitaines, il est nécessaire de déduire à la masse salariale réalisée sur le chapitre budgétaire dédiée la dépense de personnel portée par Toulouse Métropole dans le cadre des services communs (32,8 M€) et les autres mouvements de refacturation. Au global, les actions métropolitaines nécessitent la mobilisation de 215,19 M€ de dépenses de personnel.

Si l'on considère le seul budget principal, la masse salariale retraitée s'élève à 144,53 M€.

b. Budget Principal de la métropole

Les effectifs sont en augmentation de l'ordre de +2,9 % par rapport à 2020.

Cette évolution se traduit (en moyenne consolidée sur l'année) par une augmentation de l'ordre de 62 ETP pour les effectifs permanents et 45 ETP pour les effectifs non permanents.

C'est la conséquence de la création de poste sur le volet environnement énergie et rénovation énergétique et le recrutement de 25 contrats de projets pour la mise en œuvre des projets structurants portés par la collectivité.

Elle est également liée à l'internalisation de missions à la Direction du Numérique dans une optique d'optimisation globale des coûts et au transfert de 16 agents d'entretien des Musées (Mairie) vers la Métropole.

Les frais de personnels du budget principal Toulouse Métropole représentent 71 % de la masse salariale totale. Ce budget est en augmentation de + 3,3 % par rapport au CA 2020 (avant retraitements), soit une augmentation de + 6 M€.

Cette variation s'explique par l'évolution des effectifs (4,6 M €) d'une part et de la rémunération des agents d'autre part sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité et des évolutions réglementaires liées aux modifications de la rémunération indiciaire (PPCR).

4. Les subventions, participations et contributions

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Aides à la personne	2,12	1,89	1,92	2,14	2,46	14,9%	0,32
Indemnités, frais de mission et formation des élus	3,01	3,00	2,99	2,85	2,95	3,7%	0,10
Contribution au service d'incendie	19,49	19,69	20,06	20,26	20,40	0,7%	0,14
Participations aux organismes de regroupement	136,40	131,68	100,58	101,93	103,35	1,4%	1,42
Subventions aux fermiers et concessionnaires	5,16	6,58	7,07	6,91	7,59	9,8%	0,68
Subventions aux personnes de droit privé	15,55	16,07	17,24	22,47	20,33	-9,5%	-2,14
Autres subventions, participations et contributions	5,40	5,51	5,38	8,72	6,27	-28,1%	-2,45
Déficit des budgets annexes à caractère admin.	30,94	29,20	28,00	31,96	28,88	-9,6%	-3,08
Subventions, participations et contributions	218,08	213,63	183,24	197,25	192,24	-2,5%	-5,01

Les subventions et participations affichent une diminution de -2,5 % par rapport au compte administratif 2020. Cette évolution s'explique par la fin de mesures prises dans le cadre des différents plans d'accompagnement mobilisés lors de la crise sanitaire.

i. Aides à la personne

Les aides à la personne notamment le FAJ continuent de progresser conséquence de la croissance démographique mais également de l'augmentation des demandes consécutives à la crise sanitaire et économique.

ii. Subventions aux fermiers et concessionnaires

Afin d'assurer la continuité de l'exploitation, Toulouse Métropole a versé une aide exceptionnelle liée à l'imprévision à l'association la Machine, exploitant de la Halle des Mécaniques pour un montant de 0,7 M€.

Retraité de cet élément, les autres subventions sont stables.

iii. Participations aux organismes de regroupement

Ces participations représentent 53,8 % de ce chapitre. Ce poste est principalement constitué de la contribution à Tisséo Collectivités pour 102,65 M€ conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire du plan de déplacements urbains (PDU). Elle était de 101,35 M€ en 2020.

iv. Subventions aux personnes de droit privé

La diminution de ce poste s'explique par la non reconduction du dispositif exceptionnel d'aides aux entreprises prévu par le plan d'urgence en faveur du tissu économique et la participation de Toulouse Métropole au fonds régional l'OCCAL, relatif à la reprise des activités touristiques, du commerce de proximité et de l'artisanat.

La poursuite d'actions du Plan de Relance minore l'impact des aides exceptionnelles. A titre d'exemple, en 2021, des aides à destination des acteurs culturels ont été versées pour un montant de 1,7 M€ (0,8 M€ en 2020). Reversements aux partenaires

Ce chapitre intègre également le reversement aux partenaires de leur quote part dans le cadre d'appels à projets pour lesquels Toulouse Métropole est chef de file pour un montant global de 2,6 M€ :

- ECO MODE : 1,6 M€
- VILAGIL : 0,5 M€
- RAD2CITIZEN : 0,2 M€
- I.HEROS : 0,18 M€

- COMMUTE : 0,09 M€
- LIFEWASTE2BUILD : 0,03 M€

Le versement à l'Agence d'Attractivité dans le cadre de la compensation de service public effectué en 2021 est de 5,24 M€. La participation à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT) s'élève à 1,81 M€ et la contribution au SMEAT est de 0,47 M€.

v. *Prise en charge du déficit des budgets annexes*

La subvention d'équilibre au budget annexe Théâtre et Orchestre National est de 26,25 M€ ce qui est conforme à la trajectoire définie.

Concernant le budget annexe Activité Immobilière, en 2020, une compensation pour l'exonération de loyers et charges pour les entreprises hébergées a été versée pour un montant de 3,83 M€ (action 6 du PRE). Retraitée de cet élément, la subvention d'équilibre est en augmentation de 0,25 M€ par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 2,63 M€.

5. Les provisions

L'exercice 2021 est marqué par la constitution de nouvelles provisions pour un montant de 1,36 M€.

a. Provisions pour risques

Le recensement de nouveaux contentieux a conduit à la constitution de nouvelles provisions décomposées comme suit :

- Domaine personnel : 0,04 M€ (requêtes enregistrées au cours de l'année 2021),
- Domaine urbanisme et aménagement : 0,06 M€ (requêtes enregistrées au cours de l'année 2021),
- GEMAPI : Contentieux relatif au titre émis à l'encontre du Syndicat du Bassin Hers Girou en 2021 pour 229 394,34 €.

b. Provisions pour charges

Toulouse Métropole mène depuis 2011 un projet d'implantation de zone d'aménagement concertée sur l'ancien site de l'usine AZF/Braqueville et sur un ancien dépôt de munition du ministère des Armées. Cette zone d'aménagement est réalisée en régie directe par Toulouse Métropole et suivie dans le budget annexe Oncopôle.

L'opération d'aménagement devrait faire apparaître à terminaison une perte évaluée à 9,17 M€. Une provision pour perte à terminaison de la ZAC Oncopôle de 8,14 M€ avait été constituée sur l'exercice 2020. Au regard de l'évolution de la prospective, un complément de 1,03 M€ a été provisionné en 2021.

c. Provision pour dépréciation de compte de tiers

Pas de nouvelles provisions pour cet item compte tenu des provisions réalisées au 31/12/2020.

Il convient de noter que des ajustements post clôture concernant des provisions complémentaires à réaliser pour des dépréciations pour compte de tiers sont demandés par le commissaire au compte et impactent le résultat de l'exercice.

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'investissement par nature

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	242,65	326,44	291,91	183,93	175,67	-4,5%	-8,26
Immobilisations incorporelles	7,21	7,88	7,85	9,33	11,55	23,9%	2,23
Immobilisations corporelles et en cours	235,44	318,56	284,06	174,61	164,12	-6,0%	-10,48
Opérations pour compte de tiers	15,78	13,17	9,67	7,09	12,27	73,2%	5,19
Subventions d'investissement versées	70,14	63,22	43,66	51,15	67,41	31,8%	16,26
Autres dépenses d'investissement	17,14	12,08	16,16	4,95	22,47	354,1%	17,53
Dépenses d'investissement (hors dette)	345,71	414,91	361,40	247,12	277,83	12,4%	30,72

L'exercice 2021 marque le lancement des projets adoptés dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026. Les dépenses d'investissement hors dette affichent une progression de près de 31 M€.

Ces dépenses se ventilent comme suit :

- **188 M€ de dépenses sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ;**
Cela concerne l'ensemble des opérations pluriannuelles d'envergure, à savoir l'entretien et l'amélioration du patrimoine, l'aménagement des espaces publics intercommunaux, les enveloppes locales de voirie ainsi que les réserves foncières. D'un point de vue comptable, ces dépenses se répartissent comme suit :
 - o des immobilisations incorporelles pour un montant de 11,5 M€ dont 7,13 M€ pour des frais d'études (+3 M€ par rapport à 2020),
 - o des travaux pour un montant de 112,5 M€,
 - o des immobilisations corporelles (acquisitions et travaux terminés) pour 51,6 M€,
 - o des opérations pour compte de tiers (notamment Tisséo) pour un montant de 12,27 M€.

- **22,47 M€ d'opérations diverses** dont 13,5 M€ d'acquisition de titres participatifs de Toulouse Métropole Habitat et 0,6 M€ de participation au capital de la SPL de l'Agence d'Attractivité. Sont également compris le versement d'une avance de 3 M€ à OPPIDEA pour la ZAC Toulouse Aerospace, 0,8 M€ d'avance au BA Oncopole et 2,2 M€ de reversements de TAM ;

- **67,41 M€ de subventions d'équipements versées.**

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Immobilisations incorporelles	7,21	7,88	7,85	9,33	11,55	23,9%	2,23
Frais d'études	4,41	4,05	4,72	4,34	7,13	64,4%	2,80
Concessions, brevets, licences, etc.	2,81	3,83	3,12	4,99	4,42	-11,4%	-0,57
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Immobilisations corporelles et en cours	235,44	318,56	284,06	174,61	164,12	-6,0%	-10,48
Terrains et aménagement de terrains	8,33	2,36	6,56	13,93	10,87	-22,0%	-3,06
Constructions	22,96	21,29	26,92	12,02	20,46	70,2%	8,44
Installations, matériel et outillage techniques	128,84	158,81	153,76	120,64	120,28	-0,3%	-0,36
Autres immobilisations corporelles	4,42	5,96	5,59	6,08	6,70		
Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispositio	0,00	0,00	0,00	0,00	2,81	-	2,81
Avances versées sur immobilisations corporelles	70,89	130,14	91,24	21,93	3,00	-86,3%	-18,93
Dépenses d'équipement	242,65	326,44	291,91	183,93	175,67	-4,5%	-8,26

2. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement

En 2021, **le niveau d'exécution de la PPI est de 275,6 M€, soit en augmentation de 32 M€ par rapport à 2020. L'exécution de la PPI délibérée est de 13,50 % (12,78 % en incluant les reports 2015-2020).**

En analysant les principales évolutions par axe, il ressort que :

- **Les investissements en matière de « mobilités et réseaux d'infrastructures »** sont en progression de 13,79 M€ par rapport à 2020 : 112,3 M€ en 2021, 15% de la PPI délibérée à hauteur de 755 M€. Cette hausse des investissements d'aménagement et de voirie est liée à une augmentation des investissements relatifs :
 - o aux enveloppes locales, + 7 M€ de hausse (+ 2 M€ relatifs à l'enveloppe locale de Toulouse liés principalement à la réalisation du PUP Eisenhower, + 5 M€ sur les enveloppes locales autres communes dont 1,4 M€ liés aux PUP),
 - o ainsi que + 5 M€ sur les routes métropolitaines liés essentiellement à la modernisation du réseau routier.

- **Les interventions concernant la « compétitivité économique »** sont en hausse de 2 M€ liées à la participation de 2,7 M€ de Toulouse Métropole à la construction de l'Université Ouverte sur le Campus Jean Jaurès (participation totale de 4,2 M€ inscrite dans le cadre du CPER). L'exécution 2021 représente 11 % du plafond PPI délibéré.
L'opération Montaudran présentée dans le programme d'investissement de 2020 figure désormais dans l'axe des grands projets pour la PPIM 2021-2026.

- **Les investissements en matière d'« habitat et cadre de vie »** sont de 60,9 M€, soit 14 % de la PPI délibérée, une augmentation de 11 M€ par rapport à 2020.
 - o **Les opérations d'aménagement liées au Grand Projet de Ville s'accroissent et augmentent de 9 M€ par rapport à 2020.** Cette hausse est due à la réalisation de la ZAC Empalot Garonne (+ 6,6 M€ entre 2021 et 2020) ainsi qu'aux travaux d'aménagement notamment à la Reynerie.
 - o **Les opérations nouvelles comme la souscription des titres auprès de Toulouse Métropole Habitat et la création de la Maison de la Justice et du Droit** compensent les investissements liés aux opérations foncières en-deçà par rapport à 2020 (acquisitions dans le cadre de Dessine Moi Toulouse).
A noter que l'opération Grand Parc Garonne (GPG) figure désormais dans l'axe des Grands projets pour la PPI 2021-2026.

- **Les investissements relatifs à la « politique environnementale et à la gestion de l'espace public »** sont de 11,6 M€ en 2021, soit 9 % du cadrage PPIM. Les investissements « développement durable, écologie » et de réseaux d'électrification sont de 2,23 M€ dont 1,4 M€ au titre du plan de prévention des

risques technologiques (PPRT) Fondevre et 0,837 M€, au-dessus des consommations d'ensemble.

Il est à noter que les investissements en matière de GEMAPI sont isolés au sein d'un budget annexe dédié.

- **Les opérations à dominantes bâtementaires culturelles et sportives** s'accélérent en 2021 avec 13 M€, dont la relocalisation de l'ensemble des ateliers du Théâtre du Capitole à Montaudran pour 3,2 M€, le simulateur de vol à la Cité de l'Espace à hauteur de 1,7 M€, la fin des travaux de rénovation du Stadium pour 3,7 M€, et 1,17 M€ pour les bases de loisirs. L'axe « équipements culturels et sportifs » affiche un niveau de réalisation de plus de 16%, au-dessus du niveau de consommation général, au regard de la maturité des projets.
- **Les opérations relatives à la « valorisation et entretien du patrimoine »** sont de 24 M€ et représentent par rapport au cadrage PPI le taux de réalisation le plus important 17,6 % contre 13,5% en moyenne. Il est à noter la hausse des opérations bâtementaires et patrimoniales, après leur ralentissement en 2020, dû au contexte Covid.
- **40 M€ en 2021 concernent les grands projets métropolitains** : 1,6 M€ pour le MEETT, 16 M€ principalement dans le cadre de la concession d'aménagement du Grand Matabiau, 1,7 M€ au titre de la participation pour le projet GPSO, 8,3 M€ pour l'aménagement de Montaudran, 1,7 M€ pour la réalisation du Techno Centre à Atlanta, 4,6 M€ au titre de la 3^e ligne de métro « TAE » (dévoisement et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales), 4,8 M€ pour le Grand Parc Garonne (aménagement du cœur du parc au nord du Ramier).
Ces investissements structurants représentent 14,5 % des investissements métropolitains en 2021. Cette part va progresser tout au long du mandat.

en MC	Cadrage PPI	Total réalisé 2021	% de réalisé 2021
1 – MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	755,06	112,38	14,9%
Voiries enveloppes locales	398,86	50,86	12,8%
Enveloppe locale Toulouse	243,36	29,24	12,0%
Enveloppes locales autres communes	155,51	21,62	13,9%
Routes métropolitaines	62,00	15,04	24,3%
Sécurisations ouvrage d'art (tranche 1)	10,00	1,56	15,6%
Plan de relance voirie	10,27	16,43	160,0%
Etudes mobilités vertes	8,70	0,66	7,5%
Réseaux métropolitains (tranche 1)	3,14	0,36	11,4%
PUP (hors enveloppes locales)	3,05	0,75	24,6%
Parkings	0,48	0,03	5,3%
Signalisation directionnelle	2,50	0,00	0,0%
Réseux cyclable	80,00	6,15	7,7%
PAMM Bleu orange	30,00	0,00	0,0%
Couloirs de bus	77,56	9,19	11,9%
PAMM rouge	68,50	11,28	16,5%
Jonction Est	17,11	1,10	6,4%
BUN	0,54	0,34	62,8%
M820 Aménagement de sécurité anticipé	6,42	1,92	29,9%
Aménagement et requalification de la M820	9,92	0,48	4,8%
PDMI	9,84	4,43	45,0%
CPER études multimodales	0,33	0,11	32,4%
Etudes de faisabilité BUCSM (Bd Urbain du Canal de St Martory) Secteur sud	1,01	0,04	4,3%
Franchissements Garonne Secteur Nord	3,74	0,10	2,6%
Echangeur du Ritouret	5,55	2,72	49,0%
M963 (barreau entre M1 et RN 224) (secteur ouest)	5,25	0,03	0,5%
M959 - Bruquières Gratentour Castelginest	2,27	0,03	1,2%
Autres opérations	0,00	0,07	-
2 – COMPETITIVITE ECONOMIQUE	127,42	14,09	11,1%
Enseignement supérieur	34,60	6,16	17,8%
Immobilier d'entreprises (Pépinières)	5,80	0,01	0,1%
Accompagnement des dynamiques économiques territoriales	63,08	6,33	10,0%
ZAC ONCOPOLE	5,00	0,84	16,8%
Plan de relance 2021-2022	15,95	0,57	3,5%
Innovation ville de demain	1,50	0,17	11,1%
Entretien zones d'activités	1,50	0,02	1,2%
3 – HABITAT ET CADRE DE VIE	440,48	60,94	13,8%
Opérations aménagements concédés (ZAC)	43,02	7,93	18,4%
Grand Projet de ville	190,00	18,03	9,5%
Etudes projets d'aménagement	8,85	0,97	11,0%
Habitat Public	110,98	12,82	11,6%
Habitat Privé	36,88	1,95	5,3%
Toulouse Métropole Habitat	13,50	13,50	100,0%
Cimetières	6,08	0,89	14,7%
Opérations foncières	11,34	2,56	22,5%
Aires d'accueil	7,00	0,38	5,4%
Aires de grand passage	2,50	0,37	15,0%
Fonds de solidarité logement	8,28	0,94	11,3%
Maison de la justice et du droit	1,02	0,54	52,7%
Lutte contre la précarité (dt soutien aux associations)	1,02	0,05	4,8%
4 – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	132,70	11,64	8,8%
A - Politique environnementale	51,64	3,59	6,9%
Développement durable et écologie	10,89	2,23	20,5%
Autorité Organisatrice de l'Energie	6,38	0,02	0,3%
Plan de relance - Volet transition énergétique	34,38	1,34	3,9%
B - GEMAPI	6,14	1,56	25,4%
C - Gestion de l'espace public	74,92	6,49	8,7%
Traitement de la propreté	15,39	0,50	3,3%
Réseaux d'électrification	4,80	0,84	17,5%
Aménagement canaux et Garonne	2,80	0,06	2,2%
Pluvial (dt défense incendie)	51,93	5,09	9,8%

5 – INTEGRATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS	79,12	13,01	16,4%
A – CULTURE	46,19	7,71	16,7%
Relocalisation de l'ensemble des ateliers du Théâtre du Capitole à Montaudran	18,79	3,19	17,0%
Quai des Savoirs	2,61	0,10	3,7%
Métropole des Savoirs	0,19	0,00	0,2%
Muséum (bâtiments et collections)	4,82	0,61	12,6%
Orchestre du Capitole (subvention)	0,93	0,10	10,4%
Théâtre du Capitole (subvention)	4,41	0,16	3,6%
Théâtre de la Cité	3,47	0,68	19,7%
Théâtre du Capitole (rénovation)	1,56	0,00	0,0%
Travaux équipements culturels	1,32	0,16	12,2%
Halle aux Grains	1,63	0,00	0,0%
Ecole supérieure arts cirque	3,00	0,01	0,2%
Lecture publique	0,24	0,07	30,4%
Zénith	1,20	0,03	2,4%
Centre des Congrès	0,00	0,23	-
Aéroscopia	0,32	0,00	0,0%
Cité de l'Espace- investissements courants	1,70	0,71	41,9%
Cité de l'Espace- Simulateur de vol	0,00	1,66	-
B – BASES DE LOISIRS	6,78	1,16	17,2%
C – SPORTS	26,16	4,14	15,8%
Relogement Petit Palais des Sports Hall 7	8,20	0,17	2,0%
Travaux eq sportifs	0,00	0,01	-
Stadium	15,01	3,77	25,1%
Palais des Sports	1,35	0,18	13,1%
Coupe du monde de rugby 2023 (manif sportive)	1,60	0,02	1,0%
6 – ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE	136,30	24,03	17,6%
Mobilier et copieurs	2,29	0,35	15,5%
Numérique	36,00	6,72	18,7%
Ad'AP	3,94	0,13	3,4%
Bâtiments et Patrimoine	43,66	7,48	17,1%
dt patrimoine immobilier	12,71	1,87	14,7%
dt schéma directeur immobilier	10,20	0,97	9,5%
dt opérations hors schéma directeur immobilier	10,00	3,34	33,4%
dt bâtiments	10,76	1,30	12,1%
Parc auto	45,05	2,14	4,7%
Elaboration des documents d'urbanisme	1,85	0,04	2,4%
Archéologie	0,09	0,00	1,7%
Communication, commande publique, instances	1,80	0,24	13,6%
Pilotage des missions	0,60	0,01	1,6%
Moyens de fonctionnement des Pôles	0,34	0,01	3,9%
Pôle sûreté sécurité bâtementaire	0,05	0,00	0,0%
Gestion des RH	0,59	0,07	11,6%
Prévention specialisee	0,05	0,01	12,3%
Finances (avances remboursables, prise de participation...)	0,00	6,82	-
7 – GRANDS PROJETS	371,32	39,55	10,7%
MEETT	4,40	1,58	35,9%
Grand Matabiau	65,18	16,32	25,0%
LGV	57,32	1,68	2,9%
Montaudran	29,95	8,31	27,7%
Techno Centre Atlanta	71,60	1,72	2,4%
TAE	23,83	4,66	19,6%
Grand Parc Garonne	105,06	4,88	4,6%
Grand Parc CANAL, HERS ET TOUCH	13,00	0,40	3,1%
Cité des Rugbys	1,00	0,00	0,0%
TOTAL (sans reports 2015-2020)	2042,40	275,62	13,5%
TOTAL (avec reports 2015-2020)	2156,08	275,62	12,8%

B. Le financement de l'investissement

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	187,18	228,29	267,59	165,23	183,57	11,1%	18,34
Epargne nette	55,27	68,99	83,24	29,09	58,48	101,0%	29,39
FCTVA	21,90	23,02	36,30	30,71	23,54	-23,3%	-7,17
Taxe d'aménagement	25,53	43,14	29,87	25,64	22,20	-13,4%	-3,44
Subventions d'investissement reçues	44,43	48,26	78,80	39,04	60,84	55,9%	21,81
Produits des cessions d'immobilisations	2,58	5,59	0,65	20,96	3,07	-85,4%	-17,89
Opérations pour compte de tiers	16,44	19,35	19,81	9,44	11,11	17,7%	1,67
Autres recettes d'investissement	21,03	19,94	18,92	10,36	4,34	-58,1%	-6,02
Emprunt nouveau	155,99	150,56	118,88	95,01	90,03	-5,2%	-4,98
Recettes d'investissement (y.c. cessions)	343,17	378,84	386,46	260,23	273,60	5,1%	13,36

En 2021, Toulouse Métropole a financé son programme d'investissement au travers de :

- L'autofinancement/épargne nette à hauteur de 58,48 M€, en hausse de 30 M€ après une année 2020,
- les recettes propres d'investissement pour 125,09 M€,
- des emprunts nouveaux pour 90 M€.

1. Les ressources propres

a. Les dotations et divers : 45,74 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu pour un montant de 23,54 M€ correspondant aux dépenses d'équipement réalisées sur l'année N-1. Le léger recul par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur l'avancement de certains projets en 2020.

Le montant encaissé au titre de la Taxe d'Aménagement s'est élevé à 22,20 M€ et accuse une baisse par rapport au compte administratif 2020 de 13%, essentiellement expliquée par l'impact de la crise sanitaire sur l'avancement de certains projets structurants et sur les instructions des autorisations d'urbanisme correspondantes.

d. Les subventions : 60,84 M€

Les subventions d'investissement qui ont fait l'objet d'émissions de titres de recettes en 2021 sont celles qui ont été réellement versées à Toulouse Métropole.

Le montant total perçu en 2021 au titre des subventions d'investissement est supérieur à 2020 (+21,8 M€). Cette évolution trouve son explication par le versement du solde des subventions pour le MEET (21,1 M€) et par la reprise des opérations de voirie.

Les Fonds Européens perçus ont concerné essentiellement des aménagements de voiries (Empalot) pour 1,45M€ et la GEMAPI (Gestion des Eaux Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) pour 0,14 M€.

La participation de l'Etat s'élève à 2,50 M€ pour l'Aide à la Pierre, à 0,27 M€ au titre du programme VILAGIL (amélioration de la mobilité et décarbonation sur le territoire métropolitain) et 5,57 M€ pour la voirie QPV (dont 3,63 M€ pour le quartier Reynerie et 1,45 M€ pour le quartier Bellefontaine). D'autres programmes d'aménagement tels que la desserte Nord-Ouest, les réseaux cyclables, le Grand Parc Garonne ont également bénéficié d'un soutien financier en 2021 pour un montant global de près de 0,81 M€.

Le secteur de l'audiovisuel et du cinéma a également bénéficié d'un soutien financier en 2021 à hauteur de 0,1 M€.

La Région Occitanie est venue contribuer au financement de la desserte Nord-Ouest à hauteur de 0,17 M€, à la requalification de la Place Saint Sernin pour 0,96 M€ et la rénovation de la place Victor Hugo (0,35 M€). Les projets d'aménagement tels que le Grand Parc Garonne pour 0,77 M€ ou le quartier Montaudran pour 0,18 M€ ont également été soutenus. D'autre part, le solde de sa participation au financement du MEET s'élève à 13,68 M€. Elle a également participé à l'aménagement des quartiers fluviaux et GEMAPI (0,16 M€), aux réseaux cyclables dont la voie verte de Gagnac à hauteur de 0,24 M€ et au PPRT de Fondeyre (0,11 M€).

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a contribué au financement d'opérations sur la voirie transférée inscrites au Plan d'Aménagement des Mobilités Métropolitaines à hauteur de 5,09 M€.

Des aides ont été versées pour les travaux du MEETT (7,5 M€), l'échangeur du Ritouret (0,54 M€) dans le cadre de la Desserte Nord-Ouest, et la voie de desserte au collège Eisenhower à Toulouse (0,27 M€). La contribution relative au financement de la voirie métropolitaine (Pool routier hors Toulouse) s'élève à 1,07 M€.

Dans le cadre d'un fonds de concours, les communes de Bruguières et Saint Orens ont participé à leurs projets « Cœur de Ville » pour un montant respectif de 0,31 M€ et 0,4 M€. La commune de Cornebarrieu a également participé au financement du réaménagement du Boiret à hauteur de 0,30 M€ et la commune de l'Union a contribué via un fonds de concours pour le secteur de la Violette (0,06 M€).

Les promoteurs ou aménageurs contribuent au financement d'une partie des opérations d'aménagement spécifiques (Projet Urbain Partenarial - PUP, Zone d'Aménagement Concerté - ZAC, etc.) par le biais de conventions de partenariat. A ce titre, ont été perçus, en 2021, 1,53 M€ pour la ZAC Malepère et 0,80 M€ pour la ZAC St Martin et enfin 7,56 M€ pour les différents PUP-PAE.

La société Esso a contribué à hauteur de 0,48 M€ à l'acquisition d'un ensemble immobilier 10 chemin de Fondeyre situé au sein d'un périmètre de prévention des risques technologiques.

Enfin, 0,64 M€ ont été encaissés après prélèvement auprès des communes qui ne respectent pas le nombre de logements sociaux sur leur territoire (loi SRU).

Le produit des amendes de radars automatiques et de police encaissé en 2021 au titre de l'exercice 2019 s'élève à 3,7 M€.

e. Les cessions d'immobilisations : 3,07 M€

Les produits des cessions d'immobilisations sont principalement constitués de ventes ou d'échanges de terrains pour un montant de 3,07 M€ sur l'exercice 2021.

L'opération la plus importante s'élève à 2,3 M€ et concerne la cession de parcelles à la Mairie de Toulouse, situées au 39 rue de Launaguet, pour la création d'un parc public municipal dans le quartier de la Salade. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Reynerie à Toulouse, des parcelles chemin Edgar Varèse et rue Henri Desbals ont été cédées à la société MESOLIA Habitat pour un montant de 0,76 M€. Enfin, une emprise foncière de 37m² sise Chemin du Lapin a été cédée à la société JB2C.

f. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 11,11 M€

Sur l'année 2021, sont concernées principalement des opérations réalisées pour le compte de Tisséo Collectivités.

Les aménagements pour les lignes LINEO, les couloirs de bus et la ligne Ceinture Sud Maillon Ouest représentent près de 9,62 M€.

Le montant comptabilisé sur l'exercice concernant les travaux de prolongation de la ligne de Tramway jusqu'au MEETT s'élève à 1,13 M€.

Par ailleurs, dans la perspective de la prochaine ligne de métro Toulouse Aérospace Express (TAE) des dévoiements de réseaux ont été réalisés pour 0,2 M€ pour le compte de Tisséo Ingénierie.

g. Les autres recettes d'investissement : 4,34 M€

Le remboursement d'avances et de prêts aux budgets annexes Activités Immobilières et Collecte et valorisation des Déchets représente 1,87 M€.

Le montant perçu au titre du remboursement des avances versées dans le cadre du dispositif pour l'accès et le maintien dans le logement (FSL) s'élève à 0,51 M€.

Par ailleurs, l'opération de construction du MEETT a engendré des écritures de récupération de TVA pour un montant de 1,41 M€.

Enfin, 0,55 M€ sont issus d'écritures d'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

2. L'emprunt

Le montant des emprunts nouveaux contractés par Toulouse Métropole pour financer l'investissement s'élève à 90 M€ pour l'exercice 2021.

IV. L'endettement

Ce chapitre présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

A. Evolution de l'encours de dette consolidée (budget principal + budgets annexes)

1. Une progression de l'encours sur l'exercice 2021

L'encours de la dette de Toulouse Métropole, tous budgets confondus, au 31 décembre 2021 atteignait 1 160,8 M€ en consolidé, en hausse de 1,3 % (+15 M€) par rapport à 2020.

L'augmentation de l'encours de dette consolidé au cours de l'exercice s'explique par les mouvements suivants :

- un amortissement du capital de près de 78 M€ (dont 66,3 M€ sur le budget principal) ;
- une mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant de 93 M€ (90 M€ sur le BP et 3 M€ sur le budget annexe Crématorium)

A la clôture de l'exercice 2021, l'encours de dette du budget principal s'élevait à près de **971,1 M€**.

Le budget principal portant les projets d'investissements d'envergure, a vu son encours augmenter de **23 M€** (+2,5 %) entre 2020 et 2021.

L'**encours des budgets annexes a diminué de 8,6 M€** soit -4,3 % sur la même période.

Encours de dette par budget en M€	31/12/2020	31/12/2021
Budget Principal	947,51	971,15
Budget Assainissement	79,2	74,66
Budget Eau	71,6	68,06
Budget Oncopole	9,1	8,18
Budget Activités Immobilières	28,9	27,53
Budget Infrastructures Télécommunications	9,4	8,21
Budget Crématorium	-	3,00
Total	1145,79	1 160,79

Remarque : La dette du budget annexe Collecte et valorisation des Déchets n'est pas comptabilisée dans le total de dette des budgets annexes puisque celle-ci est portée par le budget principal. De même pour les avances entre le budget principal et le budget annexe AI et entre le budget principal et le budget annexe oncopole.

2. Un coût moyen de la dette faible

Caractéristiques de la dette au 31/12/n	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de dette consolidé en M€	906,60	1 024,61	1 154,98	1 145,80	1 160,79
Nombre d'emprunts	183,00	179,00	189,00	181,00	169,00
Taux moyen consolidé	2,17%	1,89%	1,93%	1,67%	1,61%
Part d'emprunts à taux fixe	57,00%	58,00%	65,00%	66,00%	74,00%
Durée de vie moyenne consolidée en année	10,00	8,75	8,50	8,17	8,34

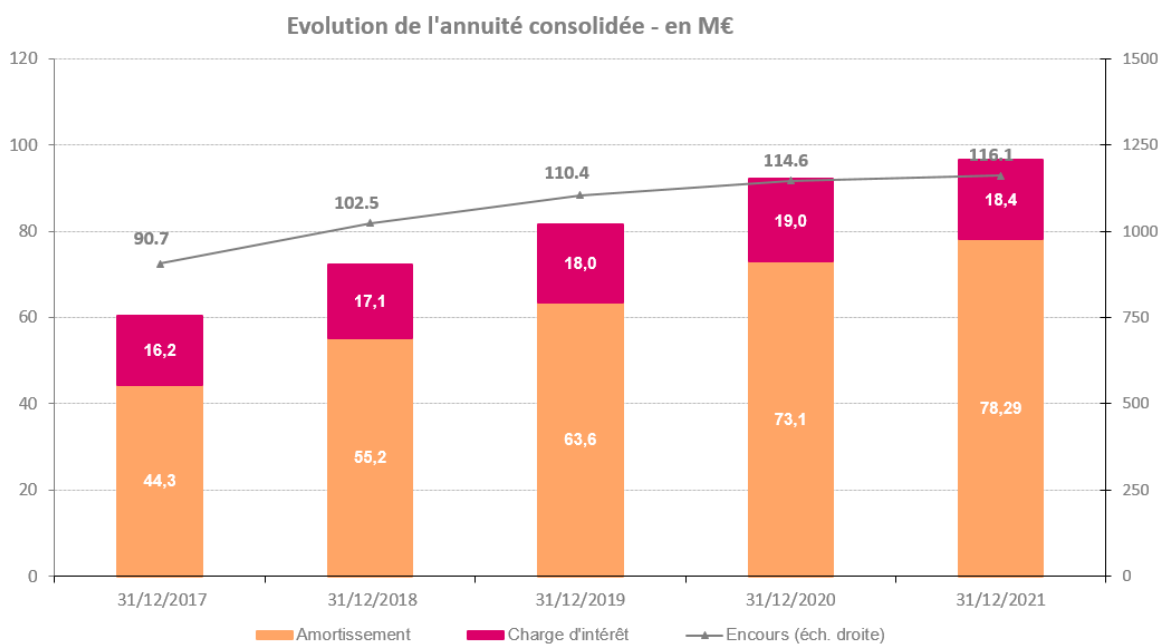
Dans le prolongement des évolutions de ces dernières années, les conditions de financement sont restées très favorables pour le financement des collectivités locales, grâce à une politique monétaire toujours très accommodante menée par la Banque Centrale Européenne (BCE). En effet, en soutien à l'activité économique, toujours marquée par les impacts de la crise sanitaire, l'institution a maintenu ses programmes d'achat d'actifs (PEPP « Pandemic Emergency Programme Purchase », APP « programme d'achat d'actif « classique ») et ses taux directeurs à des plus bas historiques.

Les taux interbancaires ont continué d'évoluer en territoire négatif sur l'exercice 2021 et les taux longs sont restés très bas, soutenus par les injections de liquidité massives et par les plans de soutiens budgétaires mis en place par les gouvernements européens pour soutenir leurs économies domestiques. Ces interventions massives ont permis à l'économie française notamment de retrouver son niveau d'avant crise, avec un PIB qui a atteint une croissance de +7 % après avoir enregistré une contraction historique de 8 % en 2020.

Au cours des derniers mois de l'année, les perspectives en termes d'inflation ont commencé à attiser les craintes d'un resserrement monétaire plus rapproché qu'anticipé. Les banquiers centraux ne qualifient plus l'inflation de transitoire et estiment qu'elle risque d'être plus durable que prévue. Les taux longs sont devenus plus volatiles, avec une tendance haussière.

L'environnement de taux encore très favorable en 2021, a permis à la collectivité de continuer de mobiliser des taux fixes très intéressants. Ainsi le taux moyen a continué à diminuer, à 1,61 % contre 1,67 % en 2020.

Il s'en suit que l'augmentation de l'annuité est principalement due à l'amortissement du capital.



3. Une dette sécurisée notée Aa2 par Moody's

Fin 2021, 99 % de la dette était classé A1 sur l'échelle Gissler, le reste de l'encours étant noté B1. Cette répartition est stable depuis 2017.

L'environnement de taux bas et le mouvement de baisse enregistré sur la première partie de l'année plaident en faveur de la consolidation d'emprunts à taux fixes. Cela a été le cas pour 100% des nouveaux emprunts mobilisés en 2021.

Le taux de couverture lors de la consultation menée au cours de l'exercice 2021, est resté sur un niveau satisfaisant, signe de la bonne qualité de crédit de la collectivité. Un niveau de qualité de crédit confirmé par l'agence de notation Moody's, puisque la Métropole dispose d'une note long terme de **Aa2**, depuis décembre 2019, ce qui est équivalent à la France ou la Région Occitanie.

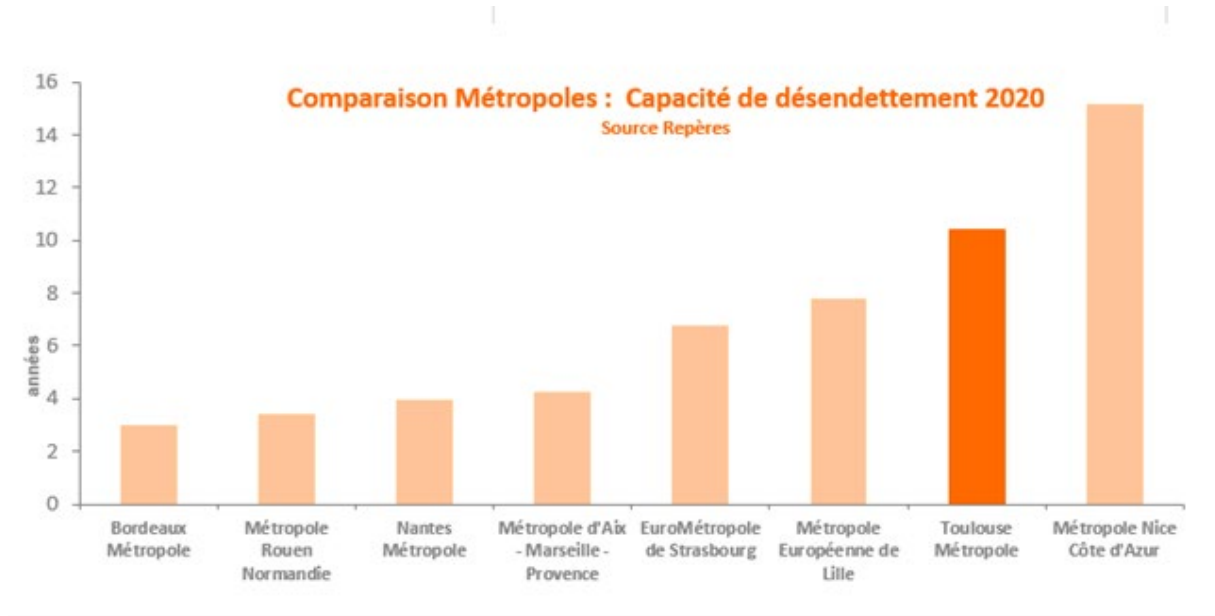
L'encours de dette consolidé de Toulouse Métropole est composé majoritairement d'emprunts à taux fixe à hauteur de 73%. En ce qui concerne l'encours du budget principal, la part de dette à taux fixe représente 74 % de l'encours.

B. Capacité de désendettement : budget principal de Toulouse Métropole

La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'années théorique nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

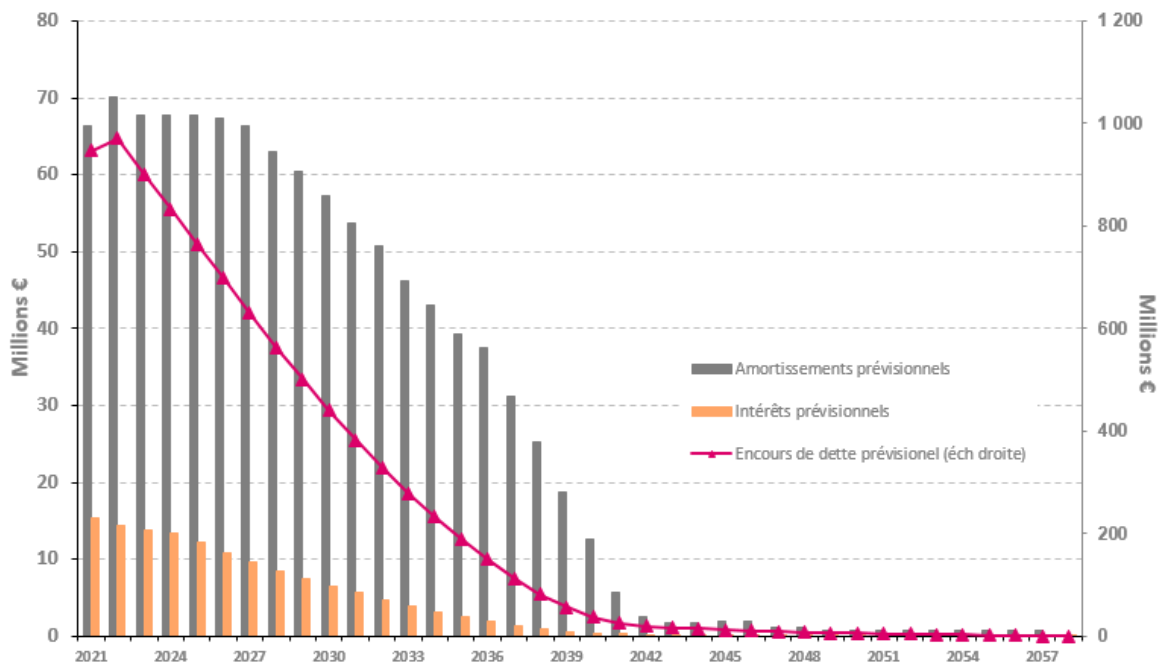
En 2021, la capacité de désendettement du budget principal de Toulouse Métropole s'est améliorée par rapport à 2020. En effet, l'épargne brute s'est fortement redressée par rapport à 2020. Dans le même temps, l'encours de la dette a peu augmenté. La capacité de désendettement du budget principal était de 7,9 années en 2021 (vs 10,7 années en

2020, dernières données permettant la comparaison avec les autres collectivités connues); un niveau qui reste en deçà du seuil d'alerte qui se situe pour la Cour des Comptes à 12 années.



C. Extinction de l'encours de dette du budget principal

Extinction de la dette du budget principal



La dette du budget principal a été constituée depuis la création de la communauté d'agglomération, mais aussi par transfert de dettes communales. Par ailleurs, elle

comporte uniquement des emprunts qui s'amortissent chaque année. La projection des annuités de dette à partir de l'encours de dette actuel est donc progressive.

C'est cependant sur la dernière décennie que le recours à l'emprunt a été plus intense, il faut donc attendre quelques années pour que ces contrats soient soldés, ce qui explique une relative stabilité sur les remboursements jusqu'en 2027.

D. Encours de dette des principaux partenaires de Toulouse Métropole

Les satellites ci-dessous sont intrinsèquement liés à la collectivité. Leur endettement a progressé de 0,94 % en 2021.

L'encours global de Toulouse Métropole et de ses principaux satellites représentait 3 437 M€ en augmentation de 1,06 % par rapport à fin 2021.

Encours de dette au 31/12/N	2017	2018	2019	2020	2021
SMTC	1 336 400 000 €	1 319 325 516 €	1 264 004 300 €	1 276 041 299 €	1 336 573 754 €
EPFL	79 214 098 €	81 245 069 €	81 273 691 €	89 076 030 €	77 319 522 €
OPPIDEA	151 335 347 €	113 233 150 €	118 170 790 €	105 392 000 €	88 848 603 €
Toulouse Metropole Habitat	611 064 980 €	699 355 602 €	763 045 939 €	784 432 186 €	773 363 000 €
Total	2 178 014 425 €	2 213 159 338 €	2 226 494 720 €	2 254 941 515 €	2 276 104 879 €

Budget annexe Assainissement

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	29,71	28,87	34,28	37,18	30,78	-17,2%	-6,40
Ventes produits fabriqués, prestations	27,92	28,13	32,72	34,39	29,65	-13,8%	-4,74
Travaux	5,47	6,79	9,38	12,68	11,13	-12,2%	-1,55
Redevance d'assainissement collectif	20,61	19,48	21,38	20,99	18,52	-11,8%	-2,47
Redevance modernisation réseaux de collecte	1,81	1,84	1,93	0,02	0,00	-88,9%	-0,02
Mise à disposition de personnel	0,00	0,00	0,00	0,67	0,00	-100,0%	-0,67
Autres produits des services	0,02	0,02	0,04	0,02	0,00	-116,6%	-0,02
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	1,13	0,45	0,64	0,47	0,04	-92,3%	-0,43
Autres recettes	0,66	0,29	0,92	2,32	1,09	-52,8%	-1,22
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	17,67	16,77	18,39	6,16	9,62	56,2%	3,46
Charges à caractère général	11,35	11,38	12,01	2,08	0,93	-55,1%	-1,15
Charges de personnel	1,93	1,90	2,47	2,13	2,25	5,7%	0,12
Autres charges de gestion courante	0,51	0,33	0,48	0,25	0,13	-46,8%	-0,12
Autres charges	3,89	3,15	3,44	1,70	6,30	271,3%	4,60
Epargne de gestion	12,03	12,10	15,89	31,02	21,16	-31,8%	-9,86
Charges financières nettes	1,03	1,11	1,15	1,22	1,13	-7,2%	-0,09
Epargne brute	11,01	10,99	14,74	29,80	20,03	-32,8%	-9,77
Taux d'épargne brute	37,05%	38,07%	42,99%	80,15%	65,06%	-18,8%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	3,14	3,17	3,57	4,24	4,52	6,7%	0,28
Epargne nette	7,87	7,82	11,17	25,56	15,50	-39,3%	-10,05
Taux d'épargne nette	26,48%	27,08%	32,57%	68,75%	50,37%	-26,7%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	15,36	22,76	27,81	18,15	17,99	-0,9%	-0,17
Dépenses d'équipement	15,30	22,70	27,76	18,00	15,51	-13,8%	-2,49
Immobilisations incorporelles	0,75	0,46	0,41	0,26	0,29	11,1%	0,03
Immobilisations corporelles et en cours	14,55	22,24	27,36	17,74	15,22	-14,2%	-2,52
Opérations pour compte de tiers	0,07	0,07	0,05	0,15	2,00	1205,8%	1,85
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,47	-	0,47
Recettes réelles d'investissement (hors dette et v.c. cessions)	1,17	1,29	1,67	9,12	3,09	-66,1%	-6,02
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,88	0,88	1,46	8,99	2,94	-67,3%	-6,05
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,10	0,00	0,00	0,08	0,08	0,0%	0,00
Autres recettes d'investissement	0,20	0,42	0,21	0,04	0,07	67,1%	0,03
Emprunt nouveau	5,00	11,00	16,00	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1^{er} mars 2020, la majorité des communes est donc concernée par cette nouvelle gestion, à l'exception des communes de l'ancien syndicat Centre et Nord qui entreront dans le périmètre au 1^{er} janvier 2024.

Ce changement a eu un impact sur les comptes de l'exercice 2020 de ce budget annexe. Ainsi, les réalisations de la section de fonctionnement ont été en net recul car plusieurs opérations sont désormais portées par le délégataire. L'exercice 2021 est marqué par le versement d'une compensation à ASTEO (société dédiée de Suez délégataire de l'assainissement pour Toulouse Métropole) pour le retard de la mise en exploitation de méthanisation (6,2 M€).

Recettes d'exploitation : 30,8 M€

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation, le titulaire procède à l'encaissement du paiement des usagers et reverse ensuite les sommes perçues, pour la part métropolitaine, au budget annexe Assainissement. Les années 2019 et 2020 ont connu de nombreux produits exceptionnels liés au solde des anciens modes de gestion, au

déploiement du nouveau mode de gestion unique et à la régularisation de contrepassation non-réalisée. Ainsi, la baisse apparente de 6,4 M€ entre 2020 et 2021 s'explique par la fin des régularisations de fin et début de contrat, dans le cadre du changement des modes de gestion.

Les redevances d'assainissement collectif restent les principales recettes et s'élèvent à 18,5 M€

Les autres recettes de fonctionnement concernent des écritures de contrepassation ainsi que la mise à disposition de personnel au Budget Principal.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 9,6 M€

Après retraitement de la compensation versée à ASTEO pour le retard de mise en exploitation de méthanisation (6,2 M€), les dépenses d'exploitation s'élèvent à 3,4 M€, soit une baisse de 45%, le délégataire portant désormais la majorité des dépenses d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation 2021 comprennent les dépenses courantes et concernent notamment les taxes foncières et les charges d'administration générale reversées au Budget Principal.

Concernant les charges de personnel, elles augmentent de 5,7 % pour atteindre 2,25 M€. Le montant refacturé par le budget annexe Eau Potable s'élève à 0,28 M€.

L'épargne nette dégagée s'élève à 15,5 M€ M€.

Dépenses d'investissement : 17,99 M€

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	15,30	22,70	27,76	18,00	15,51	-13,8%	-2,49
Immobilisations incorporelles	0,75	0,46	0,41	0,26	0,29	11,1%	0,03
Immobilisations corporelles et en cours	14,55	22,24	27,36	17,74	15,22	-14,2%	-2,52
Opérations pour compte de tiers	0,07	0,07	0,05	0,15	2,00	1205,8%	1,85
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,47	-	0,47
Dépenses d'investissement (hors dette)	15,36	22,76	27,81	18,15	17,99	-0,9%	-0,17

Les dépenses d'équipement sont en baisse de 14%, à 15,5 M€.

Cette évolution s'explique par le fait que les travaux sont désormais en partie réalisés par le délégataire du service et non plus par Toulouse Métropole. Toutefois, la collectivité, en tant qu'autorité organisatrice des services d'assainissement, a financé en 2021 les études et travaux de méthanisation de l'usine de Ginestous pour 1,1 M€, des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux pour plus de 11,4 M€ et mis en œuvre le programme de projets structurants 2020-2026 tels que des travaux sur les stations d'épuration et sur les réseaux à hauteur de 2 M€.

La progression des opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, est liée à l'opération Toulouse Aerospace Express, et notamment les dévoiements de réseaux d'assainissement.

Financement des dépenses d'investissement : 18,6 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes par l'autofinancement et les subventions perçues pour le financement du projet de méthanisation (2,9 M€).

Il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	9,04	9,11	12,84	34,67	18,60	-46,4%	-16,08
Épargne nette	7,87	7,82	11,17	25,56	15,50	-39,3%	-10,05
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,88	0,88	1,46	8,99	2,94	-67,3%	-6,05
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,30	0,42	0,21	0,13	0,16	23,0%	0,03
Emprunt nouveau	5,00	11,00	16,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	14,04	20,11	28,84	34,67	18,60	-46,4%	-16,08

Budget annexe Eau Potable

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	41,91	39,88	42,90	28,64	25,89	-9,6%	-2,75
Ventes de produits fabriqués, prestations	40,75	39,14	42,14	26,66	21,14	-20,7%	-5,52
Ventes deau	23,48	22,25	24,06	20,54	20,04	-2,4%	-0,50
Travaux	1,62	1,05	1,28	0,21	0,04	-82,1%	-0,17
Redevances et droits des services	15,65	15,85	16,80	5,52	0,02	-99,7%	-5,50
Mise à disposition de personnel	0,00	0,00	0,00	0,39	1,05	169,3%	0,66
Autres produits des services							0,00
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,02	0,03	0,01	0,01	0,00	-82,9%	-0,01
Autres recettes	1,13	0,71	0,74	1,97	4,74	141,0%	2,78
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	33,80	33,44	35,50	14,46	5,20	-64,0%	-9,26
Charges à caractère général	10,78	10,37	10,85	3,07	1,63	-47,0%	-1,44
Charges de personnel	2,83	2,79	3,18	2,47	2,63	6,2%	0,15
Autres charges de gestion courante	15,48	15,51	16,49	6,56	0,40	-93,8%	-6,16
Autres charges	4,71	4,77	4,97	2,35	0,53	-77,2%	-1,81
Epargne de gestion	8,11	6,44	7,40	14,18	20,69	45,9%	6,51
Charges financières nettes	0,52	0,66	0,69	0,72	0,87	20,3%	0,15
Epargne brute	7,59	5,78	6,71	13,46	19,82	47,3%	6,36
Taux d'épargne brute	18,11 %	14,49 %	15,64 %	46,99 %	76,56 %	62,9%	
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,90	2,29	2,52	3,02	4,61	52,4%	1,58
Epargne nette	5,68	3,49	4,19	10,43	15,21	45,8%	4,78
Taux d'épargne nette	13,56 %	8,76 %	9,76 %	36,43 %	58,76 %	61,3%	
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	11,34	9,53	13,97	29,50	13,21	-55,2%	-16,29
Dépenses d'équipement	11,22	9,52	13,97	29,19	12,25	-58,0%	-16,94
Immobilisations incorporelles	0,11	0,16	0,07	0,17	0,26	54,7%	0,09
Immobilisations corporelles et en cours	11,11	9,36	13,90	29,03	11,99	-58,7%	-17,03
Opération pour compte de tiers	0,12	0,01	0,00	0,30	0,96	217,2%	0,66
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. ces)	1,10	1,01	0,27	0,89	2,32	159,6%	1,43
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,91	1,00	0,27	0,35	2,19	533,1%	1,85
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,18	0,01	0,00	0,18	0,10	-41,5%	-0,07
Autres recettes d'investissement	0,01	0,00	0,00	0,37	0,02	-	-0,35
Emprunt nouveau	8,00	5,00	8,00	20,00	0,00	-100,0%	-20,00

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1^{er} mars 2020, la majorité des communes est donc concernée par cette nouvelle gestion, à l'exception des communes de l'ancien syndicat Centre et Nord qui entreront dans le périmètre au 1^{er} janvier 2024.

Ce changement a eu un impact sur les comptes de l'exercice 2020 de ce budget annexe. Les comptes 2021 confirment cette trajectoire. Ainsi, les réalisations de la section de fonctionnement, après un net recul en 2020, sont encore orientées à la baisse en 2021. Plusieurs opérations sont, en effet, désormais portées par le délégataire.

Recettes d'exploitation : 25,89 M€

Le délégataire perçoit désormais les différentes redevances auprès des administrés qui sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (redevance pour pollution d'origine domestique, redevance d'assainissement collectif, redevance pour modernisation des réseaux de collecte).

Contrairement à 2020, il n'y a plus de régularisations ayant trait à l'exercice n-1 (5,5 M€ en 2020). La reprise sur provision pour dépréciation de créance (1,2 M€) et la perception de la soulte d'équilibre issue du partage du SIECN (2,7M€) viennent compenser partiellement et ponctuellement cette baisse de recettes. Les ventes d'eau sont stables et atteignent 20,0 M€ contre 20,5 M€ en 2020.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 5,20 M€

L'évolution très significative à la baisse (- 64%), qui fait suite à celle de 2020 (-59,3%) des dépenses de cette section, s'explique par la bascule vers le délégataire de la majorité des charges d'exploitation.

Les charges de gestion courante constatées sur l'exercice 2020 relevant désormais du nouveau gestionnaire correspondaient à des régularisations. Elles n'apparaissent plus sur les comptes 2021, ce qui explique la nouvelle baisse. Les autres dépenses courantes concernent les taxes foncières, la redevance versée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les charges d'administration générale refacturées par le Budget Principal.

Les charges de personnel, retraitées des montants refacturés au budget principal ainsi qu'au budget annexe Assainissement (0,62 M€), se stabilisent pour atteindre 2 M€. Enfin, les autres charges de fonctionnement affichent également une baisse, elles correspondent à des écritures d'annulation de créances antérieures.

L'épargne nette augmente de 4,8 M€ pour atteindre 15,2 M€, déduction faite de l'annuité de dette (5,5 M€).

Dépenses d'investissement : 13,21 M€

Retraitée de l'écriture relative à la fin du précédent contrat de concession d'un montant de 12,5 M€, les dépenses d'investissement baissent de 27%. Elles concernent surtout le programme de renouvellement des réseaux 2020-2026.

Les travaux de raccordement aux réseaux sont désormais réalisés en grande partie par le délégataire.

Les dépenses pour opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, sont liées au projet Toulouse Aérospace Express, pour les travaux de dévoiement de réseaux d'adduction d'eau potable.

Financement des dépenses d'investissement : 17,53 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes totalement par l'autofinancement, les subventions perçues de l'Agence de l'Eau ou dans le cadre des PUP (2,19 M€) et les recettes perçues dans le cadre des opérations pour compte de tiers.

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé sur l'exercice.

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	6,78	4,50	4,45	11,33	17,53	54,8%	6,21
Epargne nette	5,68	3,49	4,19	10,43	15,21	45,8%	4,78
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,91	1,00	0,27	0,35	2,19	533,1%	1,85
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,18	0,01	0,00	0,55	0,13	-	-0,42
Emprunt nouveau	8,00	5,00	8,00	20,00	0,00	-100,0%	-20,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	14,78	9,50	12,45	31,33	17,53	-44,0%	-13,79

Budget annexe IMT

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	2,74	3,71	8,31	4,92	4,98	1,1%	0,05
Produits des services	1,47	1,78	6,40	3,21	3,36	4,7%	0,15
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	1,32	1,46	6,08	3,05	3,30	8,1%	0,25
Autres produits des services	0,15	0,32	0,32	0,16	0,06	-60,8%	-0,10
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,27	1,92	1,78	1,71	1,59	-7,3%	-0,13
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,13	0,00	0,03	67556,7%	0,03
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,74	0,52	0,41	5,68	0,42	-	-5,26
Achats de biens et services	0,70	0,39	0,41	0,43	0,42	-0,7%	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,03	0,13	0,00	5,26	0,00	-	-5,26
Épargne de gestion	2,00	3,18	7,91	-0,76	4,55	-700,8%	5,31
Charges financières nettes	0,23	0,19	0,19	0,15	0,13	-16,9%	-0,03
Épargne brute	1,77	2,99	7,72	-0,91	4,43	-585,7%	5,34
Taux d'épargne brute	64,61%	80,73%	92,85%	-18,51%	88,94%	-580,4%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,39	1,39	1,40	1,41	1,22	-13,4%	-0,19
Épargne nette	0,38	1,60	6,32	-2,32	3,20	-237,9%	5,53
Taux d'épargne nette	13,92%	43,09%	75,97%	-47,19%	64,37%	-236,4%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,43	0,81	0,92	1,05	1,81	72,0%	0,76
Dépenses d'équipement	0,43	0,81	0,92	1,05	1,81	72,0%	0,76
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à l'installation et à l'exploitation de réseaux physiques et logiques de télécommunication (haut débit et fibre optique) du territoire métropolitain.

Recettes d'exploitation : 4,98 M€

La dynamique sur les redevances et sur les recettes notamment de locations de fourreaux en zones d'aménagement (+ 0,25 M€) s'explique principalement par la mise à jour de la cartographie du réseau de Toulouse Métropole et par le développement du réseau loué.

Par ailleurs, la redevance variable versée par la SPL ZEFIL, délégataire de la collectivité pour la gestion des infrastructures, est assise sur le chiffre d'affaire de l'année N-1. En 2021, elle affiche une diminution de 0,1 M€ compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et économique sur le chiffre d'affaire de 2020.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,42 M€

En 2020, il a été constitué une provision pour risques dans le cadre d'un contentieux sur la propriété des fourreaux pour un montant de 5,25 M€.

Retraité de ce mouvement, les dépenses sont stables. Elles portent sur l'audit et la maintenance des réseaux existants, les locations immobilières ainsi que sur les recherches réglementaires en matière d'amiante.

L'épargne nette revient en territoire positif et s'élève à 3,2 M€ du fait de la progression des recettes conjuguée à la stabilité des charges.

Dépenses d'investissement : 1,81 M€

La politique volontariste d'aménagement des réseaux numériques et la valorisation patrimoniale expliquent la progression des dépenses d'investissement (+0,76 M€). L'expansion des Projets Urbains Partenariaux (PUP) ainsi que le développement des nouvelles ZAC et des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) participent aux nouvelles créations ou extensions de réseaux numériques propriétés de Toulouse Métropole sur de nombreux secteurs. Généralement, ces travaux seront remboursés soit par l'aménageur de la ZAC concernée, soit par le porteur du PUP ou du PRU.

Par ailleurs, le plan de relance économique adopté par Toulouse Métropole en 2020 prévoyait la réalisation de travaux pour un maillage plus performant du réseau télécom métropolitain. Ces travaux ont majoritairement été réalisés sur l'exercice 2021.

Financement des dépenses d'investissement : 3,20 M€

Les dépenses d'investissement ont été couvertes sans avoir à recourir à l'emprunt. En matière de gestion active de dette, il convient de noter qu'au cours de l'exercice, il a été procédé à une opération de refinancement afin de cristalliser un contrat à taux variable vers un taux fixe à 0 %.

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)
Resources propres	0,38	1,60	6,32	-2,32	3,20	-237,9%
Epargne nette	0,38	1,60	6,32	-2,32	3,20	-237,9%
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,38	1,60	6,32	-2,32	3,20	-237,9%

Budget annexe Activités Immobilières

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	10,68	11,46	12,74	13,08	12,48	-4,6%	-0,60
Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Revenus des immeubles	7,03	8,55	9,73	6,45	9,47	46,9%	3,02
Subvention d'équilibre	3,64	2,80	2,00	6,21	2,63	-57,7%	-3,58
Autres recettes de fonctionnement	0,01	0,11	1,01	0,42	0,38	-9,6%	-0,04
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	7,33	8,39	8,16	9,04	8,99	-0,5%	-0,04
Charges à caractère général	7,21	8,23	7,84	8,64	8,67	0,3%	0,03
Charges de personnel	0,00	0,12	0,29	0,30	0,26	-13,2%	-0,04
Autres charges de gestion courante	0,03	0,02	0,03	0,07	0,06	-10,6%	-0,01
Autres charges de fonctionnement	0,09	0,03	0,00	0,03	0,00	-100,0%	-0,03
Epargne de gestion	3,36	3,07	4,57	4,04	3,48	-13,8%	-0,56
Charges financières nettes	0,47	0,56	0,62	0,56	0,51	-8,1%	-0,04
Frais financiers	0,47	0,56	0,62	0,56	0,51	-8,1%	-0,04
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	2,88	2,51	3,95	3,48	2,97	-14,7%	-0,51
Taux d'épargne brute	26,98%	21,87%	31,02%	26,64%	23,81%	-10,6%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,06	2,23	2,98	3,34	2,64	-21,0%	-0,70
Epargne nette	0,83	0,27	0,97	0,15	0,33	127,5%	0,19
Taux d'épargne nette	7,74%	2,39%	7,61%	1,12%	2,68%	138,4%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	28,29	18,73	3,69	2,61	0,81	-68,9%	-1,80
Dépenses d'équipement	28,28	18,72	3,67	2,60	0,76	-70,9%	-1,84
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,01	0,01	0,01	0,01	0,05	677,4%	0,05
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	18,59	8,32	7,88	3,33	0,69	-79,4%	-2,64
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	18,59	8,17	7,85	3,33	0,69	-79,4%	-2,64
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,01	0,14	0,03	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	8,70	7,46	0,00	0,00	0,11	-	0,11

Ce budget retrace l'activité immobilière de Toulouse Métropole en matière de pépinières et hôtels d'entreprises, ainsi que de gestion des équipements dits d'intérêts généraux (EIG) mis à disposition du secteur aéronautique. L'ensemble immobilier « B612 » est venu compléter cette offre en 2018.

Recettes de fonctionnement : 12,48 M€

Les revenus des immeubles sont en augmentation de 3,02 M€. Cette hausse répond à la fin du dispositif d'exonération des loyers appliquée selon l'action 6 du plan de relance pour l'Emploi dans le contexte de la crise du COVID. Le niveau de recette 2021 se rapproche à nouveau des réalisations de l'exercice 2019 (9,73M€).

En 2020, une compensation pour l'exonération de loyers, évoquée ci-dessus, a été versée par le budget principal à hauteur de 3,83 M€. Retraitée de cet élément, la subvention d'équilibre est en augmentation de 0,25 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 8,99 M€

Les charges à caractère général sont relativement stables par rapport à 2020 (+0,3%). Elles correspondent principalement à des dépenses liées à la gestion immobilière des bâtiments.

- Les postes en augmentation sont les taxes foncières (+0,05 M€) ainsi que les charges d'énergie et de chauffage (+0,43 M€). La renégociation d'un contrat de chauffage urbain (paiement unique de 0,4 M€ en 2021) permet l'économie de 0,1 M€ sur la durée globale du contrat qui était de 13 ans. Retraités de cette opération, les charges d'énergies sont stables.
- Les autres postes de dépenses sont en diminution :
 - Les loyers et charges locatives (1,92 M€) sont en recul de -0,17 M€, conséquence de la renégociation du contrat de location de la pépinière de Bordelongue ;
 - Les frais de gérance et contrats de prestations de service (1,74 M€) diminuent de 0,12 M€ suite à des régularisations opérées dans le cadre du contrat de la Semidias relatif à la gestion des pépinières ;
 - Les autres achats, notamment les frais de maintenance et les frais d'études et de recherche connaissent une baisse de 0,17 M€. Des études d'assistance à maîtrise technique avaient notamment été réalisées en 2020 pour 92 K€ et non renouvelées en 2021.

Des dépenses de personnel sont inscrites pour 0,26 M€ (-0,04 M€).

L'épargne nette dégagée s'élève à 0,33 M€, soit une variation de +0,19 M€ du fait du moindre remboursement en capital de la dette de 0,7 M€ (extinction d'un emprunt en 2020).

Dépenses d'investissement : 0,81 M€

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	28,28	18,72	3,67	2,60	0,76	-70,9%	-1,84
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,01	0,01	0,01	0,01	0,05	677,4%	0,05
Dépenses d'investissement (hors dette)	28,29	18,73	3,69	2,61	0,81	-68,9%	-1,80

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,81M€ et concernent la rénovation des bâtiments des pépinières, notamment Pierre Potier, dont la réhabilitation a commencé en 2021 (0,51M€) et se poursuivra en 2022.

Ce montant comprend également la finalisation des travaux du B612 (installation matériel vidéo et travaux électriques) pour un montant de 0,22 M€.

Les autres dépenses concernent des aménagements pour les pépinières d'entreprises tels que l'achat de matériel biomédical (0,1 M€), des études et aménagement des locaux notamment sur Montaudran.

Par ailleurs, des dépôts de garanties ont été reversés au départ des locataires pour 0,53 M€.

Financement des dépenses d'investissement : 1,13 M€

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	19,42	8,59	8,85	3,47	1,02	-70,6%	-2,45
Épargne nette	0,83	0,27	0,97	0,15	0,33	127,5%	0,19
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	18,59	8,17	7,85	3,33	0,69	-79,4%	-2,64
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,01	0,14	0,03	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	8,70	7,46	0,00	0,00	0,11	-	0,11
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	28,12	16,05	8,86	3,47	1,13	-67,4%	-2,34

Le financement des dépenses d'investissement est réalisé grâce au versement de la subvention d'équilibre du budget principal (+0,06 M€) et des subventions pour un montant de 0,62 M€ dans le cadre du contrat avec l' « European Global Navigation Satellite Systems Agency » (GSA), agence de la Commission Européenne.

Enfin, le chapitre « emprunt et dette » enregistre le versement de dépôt de garantie par les nouveaux locataires du B612.

Il n'y a pas eu de recours à de nouveaux emprunts sur l'exercice 2021.

Budget annexe Lasbordes

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	0,10	0,22	0,20	0,20	0,23	13,9%	0,03
Produits des services	0,05	0,17	0,15	0,15	0,17	11,5%	0,02
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,0%	0,00
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	-	0,01
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	0,09	0,21	0,23	0,24	0,26	10,1%	0,02
Achats de biens et services	0,08	0,12	0,14	0,14	0,15	13,4%	0,02
Charges de personnel	0,00	0,08	0,10	0,10	0,10	5,3%	0,01
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	0,01	0,02	-0,03	-0,03	-0,03	-15,2%	0,00
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,01	0,02	-0,03	-0,03	-0,03	-15,2%	0,00
Taux d'épargne brute	11,99%	7,30%	-16,15%	-15,19%	-11,31%	-25,6%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,01	0,02	-0,03	-0,03	-0,03	-15,2%	0,00
Taux d'épargne nette	11,99%	7,30%	-16,15%	-15,19%	-11,31%	-25,6%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	0,03	0,11	0,00	-97,5%	-0,11
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget retrace l'activité de l'aérodrome Toulouse-Lasbordes, plateforme majeure de l'aviation de loisirs et espace de formation permanent grâce aux aéroclubs basés sur le site.

Ce budget annexe est un Service Public Industriel et Commercial, ce qui implique que toutes les dépenses doivent être financées par les recettes propres issues de l'exploitation du service.

Au terme de l'exercice 2021 et après reprise du résultat antérieur, la section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 0,12 M€ après intégration des ajustements demandés par le professionnel du chiffre.

Recettes d'exploitation : 0,23 M€

En 2021, les recettes d'exploitation sont en légère augmentation et s'élèvent à 0,23 M€. Elles sont constituées de redevances d'occupation du domaine public pour 0,08 M€ et de remboursement de taxes foncières pour 0,08 M€ dues par les aéroclubs et usagers basés sur l'aérodrome de Lasbordes. Les taxes d'atterrissage pour 0,17 M€ sont facturées aux usagers qu'ils soient extérieurs ou immatriculés sur le site. Enfin une dotation de décentralisation est versée par l'État pour 0,05 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,26 M€

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de la refacturation du personnel mis à disposition (0,1 M€), des taxes foncières (0,08 M€ en augmentation de 0,01 M€ mais refacturées aux usagers) ainsi que des charges courantes de fonctionnement du site pour 0,08 M€.

L'épargne nette est stable et reste négative à hauteur de -0,03 M€

Dépenses d'investissement : 0 M€

Des dépenses ont été réalisées pour l'aménagement de l'espace accueil pour 2 893,48 €. L'engagement en 2021 de la réhabilitation de la piste ULM est inscrite en restes en réaliser pour 0,16 M€. L'exécution portera sur l'exercice 2022.

Financement des dépenses d'investissement : -0,03 M€

L'autofinancement dégagé, en section d'exploitation, sur cet exercice et les précédents étant négatif, la réalisation de la piste ULM sera financée en 2022 par le versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal, également inscrite en report 2021.

La section d'investissement présente, grâce aux recettes d'amortissement en opération d'ordre, un solde excédentaire reporté de 0,04 M€ permettant d'éviter de financer d'autres dépenses par le recours à l'emprunt.

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes d'investissement	0,01	0,02	-0,02	-0,03	-0,03	-15,2%	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,01	0,02	-0,02	-0,03	-0,03	-15,2%	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,01	0,02	-0,02	-0,03	-0,03	-15,2%	0,00
Epargne nette	0,01	0,02	-0,03	-0,03	-0,03	-15,2%	0,00
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Budget annexe Oncopôle

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	1,06	0,84	0,92	0,91	0,04	-95,1%	-0,86
Produits des services	0,58	0,00	0,04	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,84	0,88	0,88	0,04	-95,0%	-0,84
Autres recettes de fonctionnement	0,48	0,00	0,00	0,02	0,00	-99,6%	-0,02
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,20	0,43	0,16	0,08	0,10	23,0%	0,02
Achats de biens et services	0,20	0,43	0,16	0,08	0,05	-33,2%	-0,03
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	-	0,04
Epargne de gestion	0,86	0,41	0,76	0,83	-0,05	-106,3%	-0,88
Charges financières nettes	0,13	0,13	0,10	0,06	0,13	137,2%	0,08
Epargne brute	0,74	0,28	0,67	0,77	-0,19	-124,2%	-0,96
Taux d'épargne brute	69,53%	33,28%	72,32%	85,14%	-423,74%	-597,7%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,72	0,76	0,80	0,84	0,38	-54,8%	-0,46
Epargne nette	0,02	-0,48	-0,13	-0,07	-0,57	695,6%	-0,50
Taux d'épargne nette	1,45%	-57,04%	-14,56%	-7,87%	-1290,19%	16295,7%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,84	-	0,84

Ce budget concerne une opération d'aménagement dont la vocation est de regrouper sur un seul lieu des activités de recherche, de soins et de services aux patients, en engageant un renouveau urbain de la porte Sud de Toulouse.

Les écritures de stocks étant des opérations d'ordre, elles ne sont pas retranscrites dans le présent rapport.

Recettes de fonctionnement : 0,04 M€

La diminution notable des recettes de fonctionnement (-0,86 M€ en 2021 par rapport à 2020) s'explique par une modification de la comptabilisation de la participation du budget principal au budget annexe Oncopôle. En effet, conformément aux préconisations du commissaire aux comptes, cette écriture est imputée à partir de l'exercice 2021 en section d'investissement sous forme d'une avance remboursable. Pour rappel, cette participation s'élevait à 0,88 M€ en 2020. Le montant versé sur la section investissement s'élève à 0,84 M€ en 2021.

Les dépenses de fonctionnement de 2021 correspondent à une réémission de titre de la participation du promoteur ICADE au financement du doublement d'un transformateur suite à une modification de tiers. L'annulation du titre a été réalisée de manière concomitante en dépense de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 0,10 M€

Les dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse de 23 %. Dans la perspective d'une extension de la zone en partie Sud de l'Oncopôle, elles sont constituées de travaux d'aménagements ou d'alimentation électrique, de déplacement de réseaux sur la rue Hubert Curien, et d'études et frais de géomètre sur la rue d'Espagne.

Une annulation de titre sur exercice antérieur est aussi constatée (0,04 M€).

L'épargne brute se dégrade passant de 0,77 M€ en 2020 à -0,19 M€ en 2021. Cela s'explique par la modification du schéma comptable d'inscription de la participation d'équilibre évoquée ci-dessus conjuguée à l'augmentation des charges financières (+0,08 M€).

Cette dégradation de l'épargne se répercute sur l'épargne nette (- 0,57 M€), toutefois la baisse est atténuée par la diminution du remboursement en capital de la dette.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette à hauteur de 0,38 M€ (en diminution de 54,8%). La variation est due à un décalage dans l'amortissement d'un emprunt qui sera régularisé sur l'exercice 2022 pour 470 k€.

Financement des dépenses d'investissement

Le besoin de financement a été couvert par l'avance remboursable du budget principal pour 0,84 M€.

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	0,02	-0,48	-0,13	-0,07	-0,57	695,6%	-0,50
Epargne nette	0,02	-0,48	-0,13	-0,07	-0,57	695,6%	-0,50
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,84	-	0,84
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,02	-0,48	-0,13	-0,07	0,27	-481,7%	0,34

Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	36,61	35,55	35,68	31,74	35,41	11,6%	3,67
Produits des services	4,37	4,60	4,50	1,57	4,16	164,4%	2,59
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	3,55	3,56	3,63	3,37	3,88	15,2%	0,51
Participations de l'Etat	2,77	2,77	2,77	2,75	2,98	8,7%	0,24
Participations de la Région	0,53	0,53	0,54	0,54	0,54	0,0%	0,00
Autres dotations et participations	0,24	0,25	0,32	0,09	0,37	294,2%	0,27
Subvention d'équilibre	27,30	26,40	26,00	25,75	26,25	1,9%	0,50
Autres recettes de fonctionnement	1,39	1,00	1,55	1,04	1,11	6,7%	0,07
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	35,05	35,86	35,31	31,60	32,80	3,8%	1,20
Achats de biens et services	5,64	5,68	5,57	4,87	4,93	1,2%	0,06
Charges de personnel	28,85	29,55	29,03	26,06	26,34	1,1%	0,28
Rémunérations personnel titulaire	3,45	3,41	3,37	3,17	3,09	-2,4%	-0,08
Rémunérations personnel non titulaire	16,57	17,30	17,41	15,09	15,65	3,7%	0,56
Charge sociales et de prévoyance	7,79	7,80	7,14	6,68	6,53	-2,3%	-0,16
Autres charges de personnel	1,03	1,04	1,11	1,12	1,07	-4,2%	-0,05
Autres charges de gestion courante	0,56	0,62	0,68	0,67	0,72	8,3%	0,06
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,01	0,03	0,00	0,81	17655,6%	0,81
Epargne de gestion	1,57	-0,31	0,37	0,14	2,61	1802,0%	2,47
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	1,57	-0,31	0,37	0,14	2,61	1802,0%	2,47
Taux d'épargne brute	4,29%	-0,87%	1,05%	0,43%	7,37%	1604,9%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	1,57	-0,31	0,37	0,14	2,61	1802,0%	2,47
Taux d'épargne nette	4,29%	-0,87%	1,05%	0,43%	7,37%	1604,9%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,45	0,65	0,85	0,69	0,85	22,8%	0,16
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,00	0,16	0,22	0,00	0,26	-	0,26
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Toulouse Métropole étant compétente en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels », cet équipement culturel a été transféré le 1^{er} janvier 2016.

Recettes de fonctionnement : 35,41 M€

Les recettes propres du Théâtre et Ballets et de l'Orchestre augmentent de 2,59 M€ soit +164 % sous l'effet de la reprise de l'activité en 2021 malgré la crise sanitaire COVID (mise en place de jauges). La billetterie du second semestre a été dynamisée par des productions comme Carmen et La Flûte Enchantée.

Le montant de la subvention de fonctionnement du budget principal de Toulouse Métropole s'élève à 26,25 M€ en 2021. Elle augmente de 0,50 M€ par rapport à 2020, conformément à la trajectoire déterminée.

Par ailleurs, les participations des autres organismes publics et privés (Etat, région, département et entités privées) sont en hausse de 0,51 M€, soit +15 %.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 32,80 M€

Globalement les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse de 3,80 % par rapport à 2020 (+1,20 M€). Elle reste à un niveau inférieur aux exercices avant COVID.

Les charges à caractère générale augmentent de +1,20%, tout comme les charges de personnel (+1,10%) avec la reprise de l'activité en 2021. Les autres charges de fonctionnement (+0,81 M€) sont en forte hausse conséquence du remboursement des billets suite aux annulations du fait du COVID.

L'épargne nette augmente de 2,47 M€ pour atteindre 2,61 M€ en 2021.

Dépenses d'investissement : 0,85 M€

Le principal poste de dépenses d'investissement concerne l'aménagement de l'espace de Montaudran (salle de répétition du ballet et lieu de stockage des décors) pour un volume global de 0,33 M€ soit environ 40% des dépenses d'équipement.

Les autres dépenses d'investissement sont constituées des travaux de rénovations de la Halle aux Grains (0,10 M€), des travaux de rénovation du Théâtre du Capitole (0,04 M€), des autres gros travaux d'entretien annuel courant des bâtiments (0,30 M€) et de l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la billetterie (0,08 M€).

Financement des dépenses d'investissement : 2,86 M€

Outre l'autofinancement dégagé, une subvention d'équipement du budget principal de 0,26 M€ contribue au financement des dépenses d'investissement.

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	1,57	-0,15	0,60	0,14	2,86	1988,6%	2,73
Epargne nette	1,57	-0,31	0,37	0,14	2,61	1802,0%	2,47
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,16	0,22	0,00	0,26	-	0,26
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	1,57	-0,15	0,60	0,14	2,86	1988,6%	2,73

Budget annexe Crématorium

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	1,32	1,26	1,37	1,46	1,69	16,2%	0,24
Ventes produits fabriqués, prestations	1,29	1,24	1,35	1,45	1,56	7,7%	0,11
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,03	0,02	0,02	0,01	0,13	1289,3%	0,12
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	1,25	0,86	0,82	0,83	0,90	8,0%	0,07
Charges à caractère général	0,14	0,13	0,11	0,16	0,18	12,6%	0,02
Charges de personnel	1,11	0,73	0,70	0,66	0,71	7,8%	0,05
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-81,5%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-80,9%	0,00
Epargne de gestion	0,07	0,40	0,55	0,62	0,79	27,1%	0,17
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,07	0,40	0,55	0,62	0,79	26,3%	0,16
Taux d'épargne brute	5,03%	31,43%	39,93%	42,78%	46,52%	8,7%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,07	0,40	0,55	0,62	0,79	26,3%	0,16
Taux d'épargne nette	5,03%	31,43%	39,93%	42,78%	46,52%	8,7%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,51	0,71	0,36	1,48	3,81	157,8%	2,33
Dépenses d'équipement	0,51	0,71	0,36	1,48	3,81	157,8%	2,33
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	-	3,00

Les travaux du nouveau crématorium dans le quartier Malepère, ont débuté en 2020, pour une mise en service prévue au 1^{er} trimestre 2022. Ce nouvel équipement s'ajoute au crématorium de Toulouse Cornebarieu et permettra de mieux répondre aux besoins des administrés. Ce budget annexe comptabilise les mouvements financiers liés aux activités des deux équipements, gérés en régie directe par Toulouse Métropole

Recettes d'exploitation : 1,69 M€.

Au cours de l'exercice 2021, on assiste à une hausse des recettes d'exploitation de 16,2 %. En effet, la hausse du volume de crémations déjà constatée les années précédentes se poursuit (2 959 crémations en 2021 contre 2 311 en 2020). La cession de corps à l'Université Paul Sabatier (interrompue pendant le confinement en 2020) est en hausse et le recyclage des métaux issus de la crémation rapporte près de 0,08 M€.

Parmi les « autres recettes » figure une écriture de reprise sur provisions. Cette reprise fait suite à l'analyse des restes à recouvrer sur comptes de tiers transmis par le Comptable Public. Une délibération du 2 décembre 2021 a effectivement acté le changement de mode de calcul des provisions et régularisé le niveau des provisions à la baisse.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,90 M€.

La hausse des charges de personnel de 0,05 M€ est principalement liée au recours accru à du personnel intérimaire (la charges passe de 0,3 à 0,35 M€) nécessaire dans la perspective de l'ouverture du second crématorium.

La hausse des charges à caractère général s'explique par des volumes traités plus importants et les prémices de l'augmentation des prix du bois déjà observée.

L'épargne brute s'accroît légèrement atteignant + 0,79 M€

Dépenses d'investissement : 3,81 M€

Compte tenu de la croissance démographique, et pour anticiper les besoins futurs qu'elle va générer, Toulouse Métropole va inaugurer, en février 2022 un deuxième crématorium métropolitain. La quasi-totalité des dépenses d'équipement concerne ce chantier qui se terminait en 2021.

Financement des dépenses d'investissement : 3,79 M€

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	0,07	0,40	0,55	0,62	0,79	26,3%	0,16
Epargne nette	0,07	0,40	0,55	0,62	0,79	26,3%	0,16
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	-	3,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,07	0,40	0,55	0,62	3,79	508,1%	3,16

Le nouvel emprunt, mobilisé auprès de la Caisse d'Epargne en 2021, pour un total de 3 M€ au taux fixe de 1,28 %, finance les dépenses du nouveau crématorium. Un nouvel emprunt pourrait être mobilisé en 2022 pour un montant équivalent et pour le même objet.

Budget annexe Pompes Funèbres

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors prod. fin. et cessions)	3,17	2,95	3,34	3,14	3,43	9,2%	0,29
Ventes de produits et prestations	3,02	2,81	3,05	2,92	3,22	10,1%	0,29
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,14	0,14	0,30	0,21	0,21	-2,5%	-0,01
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	2,42	2,62	2,77	3,06	3,08	0,4%	0,01
Charges à caractère générale	0,68	0,79	0,72	0,77	0,80	4,1%	0,03
Charges de personnel	1,73	1,81	2,03	2,25	2,25	-0,1%	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,01	0,01	0,02	0,03	26,2%	0,01
Autres charges	0,00	0,01	0,01	0,02	0,00	-92,3%	-0,02
Epargne de gestion	0,75	0,33	0,57	0,07	0,35	383,9%	0,28
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,75	0,33	0,57	0,07	0,35	383,9%	0,28
Taux d'épargne brute	23,65%	11,18%	17,20%	2,29%	10,15%	343,1%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,75	0,33	0,57	0,07	0,35	383,9%	0,28
Taux d'épargne nette	23,65%	11,18%	17,20%	2,29%	10,15%	343,1%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,33	0,03	0,37	0,05	0,26	444,8%	0,21
Dépenses d'équipement	0,33	0,03	0,37	0,05	0,26	444,8%	0,21
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Les services funéraires métropolitains organisent des obsèques à la demande des familles, proposent des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, mais interviennent également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce service public industriel et commercial agit face aux opérateurs privés comme un régulateur du marché, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

Recettes d'exploitation : 3,43 M€.

Au cours de l'exercice 2021, on assiste à une hausse des recettes d'exploitation de 9,2 % imputable aussi bien à la vente de marchandises (+0,1 M€) qu'à la réalisation de prestations à l'attention des familles (+0,15 M€). La régularisation de la refacturation de la masse salariale des Pompes Funèbres explique aussi des recettes d'exploitation supérieures en 2020 (+0,05 M€). De manière générale, la fin du confinement a marqué le retour à un niveau de recettes proche de celui de 2019 et ce dans des proportions équivalentes pour tous les types de recettes.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 3,08 M€.

La hausse des charges d'exploitation s'explique surtout par des achats de marchandises plus importants (0,28 M€ en 2020 contre 0,32 M€ en 2021). Les charges de personnel restent stables malgré le surcroît d'activité observé.

L'épargne brute à + 0,35 M€ s'améliore du fait de la reprise des ventes.

Dépenses d'investissement : 0,26 M€

Les dépenses d'équipement réalisées à hauteur de 0,26 M€ sont principalement constituées des travaux et de l'équipement des services d'accueil des Pompes Funèbres.

Financement des dépenses d'investissement : 0,35 M€

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
Resources propres	0,75	0,33	0,57	0,07	0,35	383,9%	0,28	100,0%
Épargne nette	0,75	0,33	0,57	0,07	0,35	383,9%	0,28	100,0%
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,75	0,33	0,57	0,07	0,35	383,9%	0,28	100,0%

Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	0,00	0,00	114,42	122,21	102,71	-16,0%	-19,50
Produits des services	0,00	0,00	4,52	4,17	3,64	-12,6%	-0,53
Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	1,64	1,47	0,77	-47,9%	-0,70
Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	2,82	2,51	2,68	6,9%	0,17
Autres produits des services	0,00	0,00	0,06	0,19	0,20	2,9%	0,01
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	0,00	0,00	103,70	106,19	93,75	-11,7%	-12,44
Dotations et participations	0,00	0,00	6,12	7,60	4,64	-38,9%	-2,96
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,08	4,25	0,68	-84,0%	-3,57
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,00	0,00	95,56	93,36	99,23	6,3%	5,87
Achats de biens et services	0,00	0,00	20,82	22,75	20,67	-9,1%	-2,08
Charges de personnel	0,00	0,00	40,64	38,19	37,40	-2,1%	-0,79
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	30,67	31,82	41,14	29,3%	9,32
Autres charges de fonctionnement	0,00	0,00	3,43	0,60	0,02	-96,1%	-0,58
Epargne de gestion	0,00	0,00	18,86	28,84	3,48	-87,9%	-25,36
Charges financières nettes	0,00	0,00	0,20	0,18	0,16	-10,8%	-0,02
Frais financiers	0,00	0,00	0,20	0,18	0,16	-10,8%	-0,02
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,00	0,00	18,66	28,66	3,32	-88,4%	-25,35
Taux d'épargne brute	-	-	16,31%	23,45%	3,23%	-86,2%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	0,68	0,68	0,68	0,8%	0,01
Epargne nette	0,00	0,00	17,98	27,98	2,63	-90,6%	-25,35
Taux d'épargne nette	-	-	15,71%	22,90%	2,57%	-88,8%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	3,02	4,26	6,86	60,9%	2,60
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	2,98	4,26	6,86	60,9%	2,60
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,20	0,22	0,25	14,9%	0,03
Immobilisations corporelles et en cours	0,00	0,00	2,78	4,05	6,61	63,3%	2,56
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	0,00	0,00	0,14	0,34	0,92	168,4%	0,58
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00	0,21	0,55	165,7%	0,34
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,14	0,14	0,38	172,4%	0,24
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00

Toulouse Métropole assure le service de collecte, prévention, traitement, recyclage et valorisation des déchets. Cette compétence est retracée dans un budget annexe depuis le 1^{er} janvier 2019.

Recettes de fonctionnement : 102,71 M€

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 16,0 %.

Cela s'explique par le dispositif d'harmonisation fiscale de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). En 2021, un taux unique de TEOM a été adopté à 8,10 % (contre 8 taux différents précédemment). En intégrant le dynamisme des bases, la baisse constatée entre 2020 et 2021 s'élève à 12,4 M€.

Par ailleurs, un rephasage de la participation de CITEO entraîne une baisse de 2 M€ entre 2020 et 2021. Enfin l'évolution des autres recettes est marquée par un retour à la normale en 2021 suite à une importante reprise sur provision réalisée en 2020 pour 3,6 M€.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 99,23 M€

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+5,9 M€) est principalement due à l'augmentation de la participation à DECOSSET.

Le montant de la contribution versée à DECOSSET s'élève à 41,1 M€, soit +29,9 % par rapport à 2020. Cela s'explique essentiellement par le transfert de la gestion et de l'exploitation des déchèteries de Toulouse, Cugnaux, Blagnac, du centre de transfert de Toulouse et de la compostière de Toulouse.

La baisse de 0,8 M€ de la masse salariale s'explique par le transfert au Syndicat Mixte Decoset à compter du 01/01/2021 du personnel des déchèteries de Toulouse, du centre de transfert et de la compostière de Toulouse. Les charges de personnel représentent près de 38% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette dégagée s'élève à 2,63 M€ soit une variation de près de 25 M€.

Dépenses d'investissement : 6,9 M€

Les dépenses d'équipement progressent de 60,9%. Le principal poste de dépenses concerne l'acquisition de camions bennes de collecte à hauteur de 3,2 M€. Les autres dépenses sont les achats de composteurs, bacs à ordures ménagères et de mobilier urbain (1,6 M€), ainsi que la construction de nouveaux ateliers (1 M€).

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement du compostage collectif a également été réalisée.

Financement des dépenses d'investissement : 3,56 M€

Outre l'épargne nette, le financement de l'investissement a été réalisé par le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 0,6 M€.

Le fonds de roulement est diminué de 3,3 M€.

en M€	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	0,00	0,00	18,12	28,33	3,56	-87,4%	-24,77
Epargne nette	0,00	0,00	17,98	27,98	2,63	-90,6%	-25,35
FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,21	0,55	165,7%	0,34
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,14	0,14	0,38	172,4%	0,24
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement (y.c. prod. de cessions)	0,00	0,00	18,12	28,33	3,56	-87,4%	-24,77

2021

Rapport du
compte administratif



Accusé de réception - contrôle de légalité

Toulouse Métropole

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-22-0305

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2021 - Budget Principal

Annexe(s) : 0. rapport CA2021

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date Séance : jeudi 23 juin 2022

Nom signataire : Jean-Luc MOUDENC

Identifiant de télétransmission :

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 30/06/2022

Date de réception en Préfecture : 30/06/2022